



ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ■ ■



LA PROXIMITÉ

C'EST NOTRE

FORCE



## RAPPORT ANNUEL 2013 - 2014

L'AMF EN ACTION

8 DES PAROLES  
AUX ACTES

LA VIE DU RÉSEAU

30 L'AMF AGIT  
POUR LES ÉLUS

LES MOYENS FINANCIERS

40 RAPPORT SUR  
LES FINANCES



# > SOMMAIRE

## ÉDITORIAUX

- 4 ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT
- 6 ÉDITORIAL DU 1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ



page 10 :  
Territoires

## 1 L'AMF EN ACTION

- 9 ÉDITORIAL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
- 10 TERRITOIRES
- 17 SERVICES À LA POPULATION
- 22 RESSOURCES
- 25 GESTION PUBLIQUE LOCALE
- 28 EUROPE ET INTERNATIONAL

## 2 LA VIE DU RÉSEAU

- 31 L'AMF AU SERVICE DE SES ADHÉRENTS
- 35 UNE INFORMATION PERMANENTE
- 36 DES SERVICES SPÉCIFIQUES
- 38 LES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES DE MAIRES



page 44 :  
Les instances dirigeantes  
et services de l'AMF

## 3 LES MOYENS FINANCIERS

- 41 ÉDITORIAL DU TRÉSORIER
- 42 RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

## 4 LES INSTANCES DIRIGEANTES ET SERVICES DE L'AMF

- 45 LES MEMBRES DU BUREAU
- 46 LES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR
- 48 LES PRÉSIDENTS D'ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES DE MAIRES
- 50 L'ORGANIGRAMME DES SERVICES DE L'AMF

# > ÉDITORIAL

## du président



### Jacques PÉLISSARD

- ▶ Maire de Lons-le-Saunier (39)
- ▶ Président de la communauté d'agglomération de Lons-le-Saunier
- ▶ Député du Jura
- ▶ **Président de l'AMF**

Nous avons poursuivi notre action, tout au long de cette année, guidés par notre unité et notre fonctionnement pluraliste. En relation permanente avec notre réseau d'associations départementales, l'AMF a été présente sur tous les fronts pour défendre tous les maires et présidents de communautés, urbains et ruraux avec des propositions innovantes et constructives au rendez-vous de la modernité.

Les maires sont, aujourd'hui, les artisans d'une vraie réforme territoriale conduite au plus près des territoires comme le montre notamment la réflexion sur les communes nouvelles. Mobilisés pour construire rapidement des projets, les maires engagent une démarche volontaire pour améliorer les services de proximité aux habitants tout en maîtrisant mieux leurs dépenses grâce à ce vecteur puissant de mutualisation. Dans cette optique, l'AMF a obtenu l'inscription en urgence à l'ordre du jour du Parlement cet automne, d'une proposition de loi pour créer un véritable pacte financier incitatif à la création de communes nouvelles permettant de mieux reconnaître les spécificités des communes et des maires délégués.

### TENIR COMPTE DE LA DIVERSITÉ DES TERRITOIRES

L'AMF est opposée à une simple approche quantitative qui fixerait pour les structures intercommunales un seuil démographique de 20 000 habitants et préconise des règles tenant compte de la diversité des territoires. Nous demandons expressément le maintien de l'intérêt communautaire pour la fixation des compétences des communautés ainsi que la libre mutualisation des services pour coller aux spécificités des territoires et éviter l'inflation des coûts à moyen et long terme. Enfin, la perspective d'une élection au suffrage universel direct, sans fléchage, des élus intercommunaux n'est pas acceptable. La commune doit rester l'échelon de proximité et de solidarité, l'intercommunalité permettant de porter des projets communs.



Fronton  
de mairie

Dans ce débat sur la décentralisation, l'État doit conserver un rôle de garant et de cohésion nationale.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, qui aurait dû être exclusivement assumée par l'État, le travail quotidien de négociation mené depuis un an par l'AMF vient de déboucher, ce qui n'était pas acquis, sur la décision de la Caisse nationale d'allocations familiales, de continuer à accompagner financièrement les communes. Par ailleurs, si nous avons obtenu la reconduction du fonds d'amorçage pour l'année 2015-2016, nous réclamons toujours avec force sa pérennisation et l'ajustement de son montant au coût de sa mise en œuvre par les communes.

## “ Répondre aux besoins de la population ”

### UNE ACTION FORTE ET COLLECTIVE

Le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur la baisse massive et brutale de 28 milliards d'euros de nos dotations sur la période 2015-2017, qui aura des conséquences dramatiques sur l'investissement local assuré pour plus de 64 % par le bloc communal et sur la qualité des services essentiels rendus à la population, avec des répercussions inévitables sur la croissance et l'emploi.

Au 1<sup>er</sup> octobre, 11 000 communes et intercommunalités se sont déjà mobilisées pour réclamer au gouvernement

le réexamen du dispositif envisagé. L'État ne peut continuer de diminuer ses dotations d'un côté et, de l'autre, stimuler de nouvelles dépenses publiques locales par des politiques nationales non concertées ou des transferts de charges non assumés.

### GARANTIR L'UNITÉ DE L'AMF

Je ne solliciterai pas un nouveau mandat lors du Congrès de novembre prochain. Cette décision a été très difficile à prendre tant cette fonction au service de tous les maires et présidents de communautés m'a passionné. Tout au long de ces dix années à la présidence de l'AMF, j'ai tenu à défendre les positions prises par nos instances et à garantir l'unité de l'AMF en gardien vigilant de son pluralisme, quels que soient les gouvernements. Je resterai fidèle aux valeurs défendues par l'AMF, mais j'ai souhaité assurer un renouveau générationnel. Je me réjouis qu'une démarche unitaire, consensuelle et élaborée loin des états-majors ait prévalu sur toute autre considération témoignant, si besoin était de l'indépendance de l'AMF.

Notre 97<sup>e</sup> congrès sera un moment fort d'union de tous les maires et présidents de communautés pour dire que le mandat qui s'annonce sera plus que jamais celui de la responsabilité et de l'exigence. Notre défi sera de répondre aux besoins de nos populations tout en limitant, par une gestion rigoureuse, les dépenses de nos collectivités.

Dans une France profondément atteinte par la crise qui frappe des territoires entiers, nos concitoyens savent qu'ils peuvent compter sur les maires pour protéger, rassembler et construire au service de notre pays.

# > ÉDITORIAL

## du 1<sup>er</sup> vice-président délégué



### André LAIGNEL

- ▶ Ancien ministre
- ▶ Maire d'Issoudun (36)
- ▶ Président de la communauté de communes du Pays d'Issoudun
- ▶ Président du Comité des finances locales
- ▶ **Premier vice-président délégué de l'AMF**

Ce Congrès est important ; important parce qu'il est le premier du mandat et que de nombreux nouveaux maires y participent ; important parce que beaucoup d'entre nous s'interrogent sur l'avenir des communes, alors que leur rôle est toujours plus essentiel dans la mise en œuvre des politiques de proximité et que le maire est de plus en plus souvent le premier recours et le dernier espoir de nos concitoyens dans la difficulté.

La réforme territoriale et l'avenir de nos finances sont, bien sûr, au cœur de nos préoccupations.

### PROXIMITÉ, SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ

Le projet de réforme territoriale porte en lui de graves dangers pour nos communes, le principal étant un risque de dilution et d'éloignement du Citoyen.

Cela se traduit par une série de mesures en direction de l'intercommunalité : transfert obligatoire de compétences ; suppression de la libre définition de l'intérêt communautaire par les communes ; extension à 20 000 habitants du seuil minimum ; à terme, élection au suffrage universel des intercommunalités, les transformant ainsi en collectivités territoriales, ce qui poserait inévitablement la question de l'avenir des communes.

Nous sommes convaincus de la nécessité de la coopération intercommunale, mais elle doit rester un outil au service des communes et non l'instrument de leur extinction.

Dans ces temps où les Citoyens doutent, où le recul démocratique est plus qu'inquiétant, la commune et son maire doivent plus que jamais rester l'échelon de proximité, de solidarité et de citoyenneté.

## DES MOYENS POUR AGIR

L'autre inquiétude, elle nous touche tous, c'est le risque d'étouffement financier, de paralysie de l'action.

Engagé il y a plusieurs années par la suppression brutale de la taxe professionnelle, le gel des dotations puis leur baisse, la capacité d'action des communes et intercommunalités est compromise.

Nous avons conscience que l'état financier de la France, largement hérité des gestions précédentes, nécessite des efforts. Encore faut-il que les économies soient supportables, négociées et non imposées.

“ La France a besoin  
de ses **communes**  
pour réussir ”

11 milliards de baisse de dotations sur les trois ans à venir, alors que les charges obligatoires ne cessent d'augmenter, ne mettront pas seulement à mal nos collectivités, mais aussi le Pays.

Comment répondre aux appels en faveur de la refondation de l'école, du logement, de la petite enfance, de la

transition énergétique... - toutes politiques que nous approuvons -, alors que les moyens nous sont soustraits ? Comment ne pas mettre en panne les investissements, alors qu'ils sont la plus immédiate variable d'ajustement ?

## UNE AMF UNIE ET COMBATIVE

L'Association des maires de France veut la réussite du Pays ; elle est convaincue que les communes et leurs outils intercommunaux sont un puissant levier de progrès et de relance. Elles sont prêtes pour une action forte et concertée avec l'État en faveur de la modernisation et de la justice.

Donnons-leur la liberté d'agir, elles sauront l'utiliser avec discernement et efficacité.

**Une AMF unie et combative, assumant son pluralisme et la liberté de chaque partenaire, sera un atout pour la France.**

**C'est à cela que nous devons nous consacrer pleinement avec audace et conviction.**




Centre ville,  
France

An aerial photograph of a village with a mix of colorful fields in shades of green, yellow, and orange. A river or stream winds through the landscape. The village buildings are clustered in the center.

# 1

# L'AMF EN ACTION



**André ROSSINOT**

- ▶ Ancien ministre
- ▶ Président du Grand Nancy
- ▶ **Secrétaire général de l'AMF**



# > ÉDITORIAL

## du secrétaire général

### La Force de l'AMF dans la République des territoires

Je suis fier en tant que secrétaire général de vous présenter ce rapport d'activité 2013/2014.

Les élus locaux ont à faire face à un grand ébranlement des territoires soumis à de nombreuses évolutions législatives et financières, aux changements des modes de vie et des besoins des citoyens. L'AMF, par la force de ses adhérents et de son histoire, apporte un soutien quotidien aux maires et présidents d'EPCI tout en défendant plus que jamais les intérêts légitimes de leurs concitoyens.

“ L'AMF est une association puissante, respectée et décentralisée ”

L'AMF en action, c'est 13 000 participants au Congrès annuel, plus de 9 000 conseils donnés aux adhérents par mail, téléphone ou courrier, la participation à 1 500 réunions de travail, 321 élus désignés dans différentes instances, 300 amendements parlementaires déposés, 160 déplacements dans les associations départementales (dont 110 au titre des Universités des maires), 101 associations départementales, 92 saisines ministérielles, 70 salariés, 52 auditions parlementaires, des dizaines de réunions de Bureau, Comité directeur, commissions permanentes, groupes de travail de l'AMF, etc.

Sur tous les sujets ayant un impact sur les collectivités locales, l'AMF est présente via ses positions constructives, modernes et élaborées dans le respect du pluralisme des élus qui la composent.

L'activité de l'AMF symbolise bien la force de la proximité notamment grâce à son réseau unique d'associations départementales qui maillent le territoire métropolitain et ultramarin et sont donc au plus près des adhérents. À l'AMF comme dans toute action publique en général, la proximité c'est avant tout favoriser la subsidiarité c'est-à-dire régler les problèmes là où ils se posent, que ce soit au niveau européen, national, régional, intercommunal ou local.

À l'heure où le vivre ensemble est malmené, où la révolution numérique peut apparaître brutale si elle est déshumanisée, où les inégalités entre les territoires se creusent tandis que l'accès aux services publics doit être garanti, où chacun doit apprendre à faire mieux avec moins, les maires et présidents d'EPCI ont besoin de repères et d'outils afin de se retrouver dans ce mouvement complexe. Et ce d'autant plus que 40% des élus ont été renouvelés lors des dernières échéances électorales de mars 2014. Face à l'ampleur de votre tâche et à la noblesse de votre engagement, vous pouvez compter sur l'AMF, son réseau, ses services et bien entendu ses élus.

**Je vous invite à lire ces quelques pages du rapport d'activité 2013/2014 qui retracent l'action voire l'activisme de l'AMF.**



## TERRITOIRES

L'AMF défend sans relâche les principes fondamentaux : libre administration des collectivités territoriales, construction d'une intercommunalité de projet au service des habitants, liberté d'action des communes et des intercommunalités, etc.

### Réorganisation territoriale

#### RÉFORME TERRITORIALE

La réorganisation territoriale doit être conduite par les élus locaux au plus près des réalités du terrain. Face à l'ampleur des bouleversements annoncés, c'est toute l'action locale qui risque d'être paralysée.

● **La commune doit rester l'échelon de proximité**, de solidarité et de citoyenneté des habitants. Favorable à une véritable réforme territoriale, l'AMF aurait cependant préféré une approche s'appuyant davantage sur la dynamique des politiques portées par le bloc communal (services essentiels à la population, cohésion sociale, développement et environnement) et prenant en compte la diversité des territoires.

● **L'annonce, en filigrane, d'une élection au suffrage universel direct** sans fléchage des élus intercommunaux dans l'exposé des motifs du projet de loi sur une nouvelle organisation territoriale de la République est inacceptable. Cela conduirait inévitablement à dissoudre les communes dans l'intercommunalité, alors même que les maires sont des points de repère importants pour les habitants, notamment les plus fragiles. L'AMF a toujours défendu une intercommunalité forte au service des habitants qui ne nécessite absolument pas la création d'un niveau de collectivité supplémentaire.

● **L'AMF s'interroge sur la faisabilité des divers schémas et plans régionaux**, qui regrouperont des compétences vastes et complexes, et déplore que les communes et les EPCI, notamment les intercommunalités à fiscalité propre qui mettent en œuvre les projets, ne soient pas systématiquement associées à leur élaboration. Dans ce contexte, l'AMF s'oppose au caractère prescriptif du schéma régional de développement économique qui ne doit pas confiner le bloc communal dans un rôle de sous-traitant et considère qu'il n'est pas admissible que le contenu et la portée du schéma régional de développement et d'aménagement durable du territoire (SRADDT) relèvent d'une simple ordonnance.

Plus généralement, ces multiples documents ne doivent pas entraîner une stimulation de la dépense publique au moment où les collectivités connaissent des contraintes financières importantes.

● **L'AMF s'étonne de l'inscription de l'accueil du jeune enfant** dans les compétences du département, alors qu'il s'agit d'une compétence aujourd'hui largement exercée et financée par les communes et les intercommunalités. Elle réitère sa forte réticence à l'élaboration d'un schéma « petite enfance » et s'oppose à ce qu'il soit prescriptif.

“ L'AMF réitère sa **forte réticence** à l'élaboration d'un schéma « petite enfance » ”

● **Concernant l'évolution des structures intercommunales**, l'AMF alerte sur un risque de paralysie de l'action locale si l'on cherche, de manière brutale, à remettre en cause les périmètres des EPCI et à opérer des transferts importants de compétences. La relance des schémas départementaux de coopération intercommunale en 2015 doit permettre la finalisation des périmètres intercommunaux là où les projets sont inachevés ou ont été reportés sur la base d'une concertation avec les élus et la recherche du consensus. L'AMF estime non pertinente l'approche quantitative qui fixe pour les communautés de communes un seuil démographique de 20 000 habitants et préconise que la loi ne fixe pas de seuil rigide ou éloigné des réalités de terrain mais plutôt des règles tenant compte de la densité de population dans les territoires ruraux ou de montagne.

● **L'AMF demande expressément le maintien de l'intérêt communautaire** pour la fixation des compétences des communautés et la libre mutualisation des services, ascendante ou descendante, pour coller aux spécificités des territoires et éviter l'inflation des coûts. La suppression de la notion d'intérêt communautaire est un recul inacceptable. De même, le transfert obligatoire de la promotion du tourisme et des offices de tourisme



Lyon, vue d'ensemble

aux communautés de communes et d'agglomération ne peut être imposé sans l'accord des conseils municipaux.

☉ **La vocation de la métropole du Grand Paris** doit, pour l'AMF, être recentrée sur les enjeux stratégiques d'attractivité et de développement de la région capitale. S'appuyant sur les dynamiques existantes, la création de la métropole doit respecter les communes : maintien de la compétence urbanisme aux communes, un statut pour les territoires, des financements et une fiscalité adaptés à leurs compétences. L'AMF a attiré l'attention sur le risque d'un enchevêtrement des territoires et des responsabilités qui ne participe pas à la rationalisation des niveaux territoriaux.

☉ **Face à une réduction sans précédent des dotations aux collectivités**, l'AMF demande l'évaluation financière préalable de la réforme, afin de s'assurer qu'elle aboutira bien à l'objectif de maîtrise des dépenses publiques ainsi que la création d'une instance de concertation avec l'État pour mettre à plat toutes les politiques publiques nationales et européennes impactant les collectivités.

☉ **La réforme territoriale doit s'accompagner d'une réforme de l'État** central comme dans les territoires. Les élus restent attachés à un État fort, garant du respect des libertés locales, de l'unité du territoire, de l'égalité et de la cohésion nationale.

## COMMUNES NOUVELLES

☉ **L'encouragement à la création de communes nouvelles**, comme le propose l'AMF, permettrait aux communes volontaires de franchir une nouvelle étape pour se renforcer. À l'initiative de Jacques Péliissard, deux dispositions financières figurent dans les lois de finances adoptées

en décembre 2013 : exonération de la « baisse des dotations » jusqu'en 2017 pour les communes nouvelles dont la population est inférieure à 10 000 habitants et créées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ; totale gratuité de leur création.

☉ **Depuis novembre 2013**, l'AMF appelle l'attention du Gouvernement sur les améliorations devant être apportées au régime de la commune nouvelle, sans qu'il soit nécessaire de « tout bouleverser » : créer un véritable pacte financier incitatif ; faciliter l'installation du conseil municipal ; mieux reconnaître les communes et les maires délégués.

Une proposition de loi « commune nouvelle » a été examinée en octobre 2014, afin de favoriser leur développement.

## Rencontre de l'AMF

L'AMF a organisé une Rencontre sur le thème « Commune nouvelle : l'urgence d'agir ! » le 9 juillet 2014. Les débats et les expériences des maires de communes nouvelles ont permis de préciser les conditions de leur réussite. L'objectif est celui de l'efficacité de l'action communale portée par les élus, du maintien et de l'amélioration des services de proximité aux habitants. La constitution de la commune nouvelle s'appuie sur une démarche volontaire respectant l'identité des communes réunies. Plusieurs situations sont envisageables (unir des communes contiguës rurales ou urbaines, créer une centralité autour de bourgs centres, aller au bout de la logique intercommunale). À court terme des économies sont constatées grâce à ce puissant vecteur de mutualisation.

## Urbanisme

### LOI ALUR

Cette année encore, plusieurs réformes ont concerné l'urbanisme avec en premier lieu la publication de la loi ALUR (pour l'accès au logement et pour un urbanisme rénové). Celle-ci consacre un titre entier à l'urbanisme au travers des outils de planification et de maîtrise foncière, à la lutte contre le mitage et l'étalement urbain. L'AMF s'est particulièrement mobilisée sur ces thématiques et a fait adopter de nombreux amendements au Parlement, afin que soient mieux prises en compte les spécificités et contraintes locales.

● **En matière de planification**, le transfert de la compétence PLU aux intercommunalités a cristallisé les débats. L'AMF a fait valoir son opposition à un transfert automatique de cette compétence, tout en reconnaissant les atouts d'un tel outil dans certains territoires et la nécessité de l'encourager. La position de compromis finalement votée impose ce transfert à l'ensemble des communautés de communes et d'agglomération le 27 mars 2017, mais sous condition. En effet, une capacité de renonciation a été accordée aux communes membres si une minorité des conseils municipaux (au moins 25% d'entre eux représentant au moins 20% de la population) s'y oppose entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017. En l'absence de transfert, la question sera remise à l'ordre du jour à chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires. Un amendement de l'AMF a permis de maintenir d'ici 2017 la capacité actuelle des communautés à se voir transférer la compétence à tout moment, selon les règles de majorité qualifiée encore en vigueur.

La commission Urbanisme de l'AMF a travaillé à la demande du Bureau afin que l'élaboration du PLU associe pleinement les conseils municipaux. Le Parlement a adopté plusieurs amendements en ce sens. Par ailleurs, une conférence intercommunale des maires devra définir les modalités de cette association et se réunir aussi après l'enquête publique et avant l'approbation définitive du PLU. Il est accordé la possibilité à une ou plusieurs communes de requérir l'élaboration de plans de secteur, qui affinent les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et le règlement pour leur territoire. Un débat annuel obligatoire sur l'urbanisme, au sein du conseil communautaire, permettra aux élus municipaux d'évoquer leurs projets d'aménagement.

● **La loi ALUR consacre la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des autorisations de construire** au profit des communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 et non plus 2014, l'AMF ayant obtenu le report d'un an.

● **Enfin, l'AMF regrette les dispositions corsetant plus durement encore les documents de planification** dans le but de lutter contre la consommation des terres agricoles, alors que celle-ci est en constante diminution depuis trois ans.

### LA LOI ALUR SITÔT ADOPTÉE, DÉJÀ RÉVISÉE

● **Par la loi d'avenir pour l'agriculture**, grâce à laquelle la question du bâti existant en zone agricole a pu trouver une issue favorable. En phase avec l'AMF, le texte a entériné une solution plus favorable aux territoires ruraux puisqu'il est désormais reconnu au règlement des PLU, dans les zones A et N et hors des

## Instruction des autorisations d'urbanisme

Afin d'accompagner les maires qui vont devoir faire face à la suppression de l'instruction gratuite par l'État, l'AMF et l'AdCF ont réalisé une étude conjointe, disponible sur le site de



l'AMF, qui donne des éléments aux communes et aux communautés pour organiser, voire mutualiser, des services d'instruction. Cette étude rappelle quelques fondamentaux en la matière, et notamment que l'aide à l'instruction n'est pas une compétence à inscrire dans des statuts mais bien un service au bénéfice du maire, ou du président de l'EPCI le cas échéant, dans le cadre de son pouvoir de délivrance des autorisations de construire. Ce pouvoir du maire est par ailleurs maintenu même si la communauté dispose de la compétence PLU.

Téléchargez le guide sur [www.amf.asso.fr/](http://www.amf.asso.fr/)  
Réf. CW12733



Espace naturel  
préservé, France

« zones de pastilles », la possibilité d'identifier des bâtiments qui pourront faire l'objet d'un changement de destination, après avis conforme selon le cas de la Commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) ou de la commission des paysages et des sites. Ces bâtiments pourront faire l'objet d'évolutions dès lors que le règlement du PLU les aura encadrées.

Cette même loi agricole entérine un rôle accru de la CDCEA, désormais baptisée commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), le poids des agriculteurs étant renforcé, sans rééquilibrage au profit des élus. Celle-ci émettra un avis conforme, s'imposant au préfet, dès lors qu'un projet de document de planification portera une atteinte « substantielle » à une zone d'appellation d'origine protégée. L'AMF a dénoncé cette mesure portant atteinte au principe de libre administration des collectivités locales, sous contrôle en l'espèce d'une simple commission administrative.

Une enquête de l'AMF sur le fonctionnement des CDCEA, diligentée auprès des associations départementales de maires, a pourtant montré que d'ores et déjà la préservation des terres agricoles était une préoccupation forte des nouveaux documents de planification en élaboration ou en révision.

● **Par la loi relative au commerce et à l'artisanat** qui dispose que le permis de construire tient lieu d'autorisation de la commission départementale de l'aménagement commercial (CDAC) lorsque celle-ci a émis un avis favorable. Elle amende le volet commercial du SCoT, lequel est désormais pris en compte lors de l'instruction du permis de construire.

Enfin, la demande de l'AMF visant à permettre aux EPCI compétents de se voir déléguer le droit de préemption sur les fonds de commerce a été prise en compte. Il en est de même du niveau d'information que peut obtenir la commune ou l'EPCI sur le bien à préempter.

## Aménagement & développement durable

### CONFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'AMF a participé à la seconde Conférence environnementale, organisée par le gouvernement en septembre 2013, dont l'objectif était de débattre et de définir des mesures et des moyens à mettre en œuvre pour permettre une véritable transition écologique.

Tout en rappelant le rôle essentiel et l'engagement des maires pour la préservation de l'environnement et plus largement le développement durable des territoires, l'AMF a insisté pour que les nouvelles mesures qui en découleraient ne viennent pas alourdir encore les charges pesant sur les contribuables, via les communes, mais s'attachent en premier lieu à trouver les moyens les plus efficaces de mettre en œuvre et d'accompagner la transition écologique dans les territoires, dans le respect du principe de subsidiarité.

L'AMF a poursuivi sa participation aux travaux du Comité pour la fiscalité écologique (CFE) installé depuis décembre 2012. Elle y a défendu notamment le principe selon lequel toute nouvelle mesure fiscale envisagée devrait être débattue au regard de son impact financier et de son rapport « coût/bénéfice » en intégrant également les coûts indirects de cette mesure.

### Développement durable

Cette année encore, l'AMF a participé largement à de nombreuses opérations partenariales visant à diffuser et généraliser les pratiques exemplaires des collectivités en matière de développement durable.

Une importante manifestation a été organisée dans le cadre des onze ans des Rubans du développement durable, rassemblant près de 200 participants parmi lesquels de nombreuses communes et intercommunalités lauréates de ce label d'excellence.

L'AMF a également participé à l'organisation des ateliers de l'Observatoire national des agendas 21 qui se sont déroulés en octobre 2013 sur le thème « Investir, Épargner et Produire durablement : les territoires relèvent le défi » et a contribué à la rédaction d'un Cahier sur le même thème. L'AMF a également participé au jury « éco-école » et a accueilli une réunion plénière de l'Espace national de concertation sur l'éducation à l'environnement et au développement durable.

## BIODIVERSITÉ

L'AMF a suivi l'élaboration du projet de loi relatif à la biodiversité. Ce texte comporte des mesures de protection de la biodiversité et prévoit la mise en place d'une agence nationale regroupant plusieurs structures existantes (Agence des aires marines protégées, parcs nationaux, Observatoire national de la biodiversité, ONEMA...).

L'AMF a rappelé lors des travaux préparatoires la nécessité de garantir l'accès, pour tous les niveaux de collectivités, aux politiques de soutien menées par la future agence si elle devait être créée. Concernant la gouvernance de l'agence, l'AMF a également fait savoir qu'elle souhaitait une représentation forte des communes et intercommunalités au sein de son conseil d'administration. Et, si cette agence devait intégrer en son sein l'ONEMA, l'AMF a demandé que le budget correspondant continue d'être exclusivement affecté aux projets des territoires en lien direct avec l'eau.



## EAU & ASSAINISSEMENT

Les politiques de l'eau ont fait l'objet de nombreux débats. Des arbitrages budgétaires ont conduit à des prélèvements sur le budget des agences de l'eau au profit du budget de l'État. À travers ses prises de positions, l'AMF a œuvré pour que l'intégrité des agences de l'eau soit préservée.

Comme chaque année, l'AMF a suivi les travaux du Comité national de l'eau. Elle a notamment participé à la concertation sur la gouvernance de l'eau pour garantir le rôle des élus locaux et leur représentation, via l'AMF, dans les comités de bassin.

Elle a également participé à des réunions portant sur l'observatoire des services publics d'eau, sur les factures ou sur l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau.

L'AMF a également contribué à des comités de pilotage organisés par les ministères (droit à l'eau, micropolluants dans l'eau, résidus de médicaments, ANC, eaux pluviales) pour tenter de minimiser la surenchère normative. Elle a contribué à la réalisation d'un guide d'information sur l'inventaire des réseaux, paru en novembre 2013. Enfin, elle a participé aux travaux de la Fédération nationale

d'agriculture biologique (FNAB) pour élaborer une boîte à outils pour les collectivités territoriales « Agriculture biologique et développement local », parue en juillet 2014.

## Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) a créé une compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ». Cette compétence obligatoire est affectée aux communes et à leurs groupements. En amont du texte, l'AMF a œuvré pour obtenir des ajustements limitant l'impact de cette nouvelle mesure. Elle a obtenu la création d'une mission d'appui technique de bassin pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la compétence. L'AMF participe actuellement aux réunions de concertation sur les décrets d'application afin d'obtenir des aménagements. Il s'agit notamment de limiter l'impact pour les collectivités des nouvelles obligations des EPCI sur les ouvrages de protection contre les inondations ou d'obtenir des financements de la compétence plus adéquats.

## ÉNERGIE

L'AMF a participé aux réunions de concertation conduites dans le cadre du Conseil national de la transition écologique pour l'élaboration du projet de loi relatif à la transition énergétique.

Elle a insisté sur l'absolue nécessité de ne pas étouffer davantage les communes et intercommunalités sous le poids de normes techniques ou de procédures qui viendraient, au final, les empêcher de conduire des actions concrètes et efficaces – l'enjeu étant, au contraire, de faciliter l'intervention des collectivités et l'ancrage territorial des politiques énergétiques.

Sur le volet international, l'AMF a participé aux réunions préparatoires à la tenue de la 21<sup>e</sup> Conférence des parties de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21) qui se tiendra à Paris en 2015. Elle s'est portée candidate auprès des Nations Unies en vue d'obtenir le statut d'organisation accréditée et pouvoir participer pleinement à cet événement très important.

L'AMF a enfin signé plusieurs conventions cadre avec les opérateurs énergétiques (EDF, RTE, ERDF) afin de créer un espace de dialogue sur la transition énergétique.

## DÉCHETS

Lors des débats sur le projet de plan déchets 2020, l'AMF a défendu les positions suivantes :

- **Respect du principe** de libre organisation des collectivités et préservation des outils techniques leur permettant de remplir leurs missions de salubrité publique ;
- **Réduction des charges administratives** ;
- **Renforcement de la lutte** contre les filières ou les conduites illégales (vol des métaux, dépôts sauvages par exemple) ;
- **Gouvernance** permettant l'expression des habitants représentés par leurs élus ;
- **Évaluation** économique et financière du plan déchets, en particulier pour les communes et leurs groupements.

L'AMF participe au comité de maillage de la filière textile qui rédige un guide pratique en direction des habitants destiné à améliorer le réseau de conteneurs de collecte des textiles usagés et à encadrer les relations avec les opérateurs.

Lors des discussions sur le barème du nouvel agrément D3E, l'AMF a demandé la revalorisation des montants unitaires qui n'ont pas évolué depuis 2006. Après des débats serrés, les éco-organismes ont accepté une augmentation globale des soutiens de l'ordre de 20 %.

L'AMF suit la mise en œuvre des dispositions du plan de relance du recyclage des emballages, destiné à aider les collectivités connaissant des difficultés objectives à améliorer leurs performances de collecte.

## Sites et sols pollués / Installations classées

Au sein du groupe de travail du ministère de l'Écologie qui suit les questions de pollutions des anciens sites industriels, l'AMF a veillé à ce que les dispositions de la loi ALUR et de ses décrets concernant l'information du public sur les sites pollués ne compromettent pas leur réhabilitation. L'AMF a été consultée sur la mise en place d'expérimentations visant à simplifier les procédures administratives pour les exploitants d'installations classées pour la protection de l'environnement, sur l'éducation à l'environnement et au développement durable.

## TRANSPORTS ET MOBILITÉ

Le véhicule électrique est appelé à devenir une composante essentielle des politiques locales de déplacement, y compris dans les espaces périurbains et ruraux peu denses. C'est pourquoi l'AMF s'est mobilisée sur ce sujet, principalement sur le développement des bornes de recharge dans l'espace public. Elle a organisé une rencontre nationale sur ce sujet, réunissant collectivités locales, État, opérateurs et constructeurs. Elle a apporté son soutien à l'adoption de la loi permettant, pour ces infrastructures, de déroger sous conditions au paiement de la redevance d'occupation du domaine public. L'AMF a également, lors du vote de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), donné un avis favorable au principe de décentralisation et de dépenalisation du stationnement payant sur la voie publique. Elle est associée à la mission interministérielle qui pilote la mise en place effective de cette réforme (qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016) et se mobilise afin que soient bien prises en compte les spécificités des petites et moyennes villes.

## INGÉNIERIE

Au moment où l'assistance technique de l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) disparaît, l'État a souhaité consolider ses capacités d'expertise, d'études et d'ingénierie dans un établissement public national (CEREMA), créé le 1<sup>er</sup> janvier 2014 par le regroupement de plusieurs services et de plus de 3 000 agents sur l'ensemble du territoire, afin d'apporter un appui scientifique et technique à l'ensemble des acteurs publics pour élaborer leurs politiques publiques d'aménagement et de développement durables. Pierre Jarlier, vice-président de l'AMF, a été élu président de son conseil d'administration.



Géomètres en activité

## Développement économique

### LES ZONES DE REVITALISATION RURALE (ZRR)

L'AMF a été auditionnée, en vue d'une réforme des ZRR, par la mission d'information parlementaire de l'Assemblée nationale et par la mission inter-inspections chargée par le Gouvernement de dresser un bilan et une évaluation des mesures s'appliquant à ces zones. L'AMF s'est déclarée favorable à une mise à plat transversale des dispositifs en faveur des territoires ruraux, sachant qu'il existe plusieurs dispositifs en faveur de l'égalité des territoires. Elle a aussi rappelé qu'elle est plus favorable à l'amélioration d'un dispositif bien accepté qu'à son remplacement par un dispositif complexe.

### LE FISAC

L'AMF a prolongé son engagement dans la défense du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) face à l'ampleur de la réforme dont ce fonds a fait l'objet, qui s'est concrétisée dans la loi du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises. Elle est très réservée sur la procédure d'appel à projets pour les petits territoires potentiellement les moins aptes à développer une

ingénierie leur permettant d'utiliser cette procédure, et l'a signifié à de nombreuses reprises lors de réunions avec le ministère en charge du dossier.

L'AMF déplore que la dotation FISAC soit en constante diminution alors qu'il constitue l'un des derniers dispositifs nationaux de partenariat entre les collectivités, l'État et les opérateurs économiques, tout en pesant modestement sur le budget de l'État.

“ L'AMF déplore que la dotation FISAC soit en constante diminution ”

### L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

L'AMF a suivi de près les discussions parlementaires sur la loi ESS définitivement adoptée le 31 juillet 2014. Soulignant que l'ESS est un système d'économie de proximité impliquant au premier chef le bloc communal et qu'elle ne devait donc pas être stratifiée entre les différents niveaux de collectivités, elle a présenté des amendements en ce sens. L'AMF a, par ailleurs, défendu la nécessité d'un dialogue et d'une action commune entre les acteurs de l'ESS et les élus locaux. Pour autant, la construction des politiques publiques est du ressort des élus.



L'artisanat, un des domaines d'intervention du FISAC





# SERVICES À LA POPULATION

Des ressources à la baisse mais des services accrus à la population : une délicate équation à laquelle sont confrontés les élus locaux.

## Éducation

### RYTHMES SCOLAIRES

Tout au long de l'année, l'AMF a œuvré pour que la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires soit supportable pour les communes. L'enquête menée auprès des 4 000 communes ayant appliqué la réforme en 2013, dont les résultats ont été présentés lors de l'atelier "rythmes scolaires" du Congrès des maires, exceptionnellement suivi, a fait apparaître les difficultés d'organisation et de financement rencontrées. Elle a permis à l'AMF d'obtenir de nouvelles avancées tant sur le volet financier que sur les modalités de mise en œuvre de la réforme.

☉ **Sur la question cruciale du financement**, elle a obtenu de l'État que le fonds d'amorçage prévu pour 2013/2014 soit reconduit, en 2014/2015, selon les mêmes modalités, pour toutes les communes, ainsi que l'annonce de la reconduction de ce fonds pour 2015/2016, uniquement pour les communes les plus en difficulté. Ce qui est insuffisant ; c'est pourquoi elle continue de demander avec force la pérennisation du fonds d'amorçage et la réévaluation de son montant au coût de mise en œuvre de la réforme, car les incidences financières de cette dernière seront durables.

☉ **À la suite d'une concertation engagée**, sous l'égide du Premier ministre, avec les ministères de l'Éducation nationale, de l'Intérieur, de la Jeunesse et des sports et des Affaires sociales ainsi qu'avec la CNAF, l'AMF a obtenu de celle-ci qu'elle finance les accueils de loisirs sans hébergement déclarés (ALSH) appliquant les normes d'accueil allégées durant toutes les heures périscolaires, d'abord pour la période janvier-juillet 2014, et désormais, pour l'année scolaire 2014-2015, suite à une enquête commune CNAF-AMF menée aux mois de mai et juin 2014 auprès de l'ensemble des communes disposant d'une école publique.

☉ **Difficultés de recrutement des communes** : cette concertation a également permis d'assouplir les modes d'organisation des ALSH déclarés en élargissant



Activités manuelles à l'école

notamment le champ des qualifications requises pour la fonction d'animateur des ALSH.

☉ **Expérimentation Hamon** : l'AMF a pris acte avec satisfaction de l'expérimentation proposée par le décret du 7 mai 2014, notamment le regroupement des TAP sur une demi-journée, qui répond aux attentes d'un certain nombre de maires, même si elle ne règle pas tous les problèmes auxquels sont confrontées les communes. C'est pourquoi l'AMF a réitéré ses demandes de desserrement des contraintes établies par certains DASEN, de meilleure prise en considération de la spécificité des élèves des écoles maternelles, de respect de la liberté de choix du mode d'organisation des TAP/NAP (garderies, ateliers, ALSH déclarés...) dont disposent les communes ainsi qu'un véritable assouplissement du calendrier de mise en œuvre de cette réforme.



La restauration scolaire

## NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE

L'AMF participe activement aux travaux préparatoires menés par l'Éducation nationale et la Caisse des dépôts et consignations sur le développement du numérique à l'école, notamment pour l'instauration d'une gouvernance du service public du numérique éducatif. Un premier colloque a été co-organisé à Lyon le 5 décembre 2013, en présence de Fleur Pellerin, ministre déléguée à l'Économie numérique.

Par ailleurs, l'AMF a été associée aux travaux de l'Éducation nationale sur le projet de généralisation des espaces numériques de travail (ENT) à l'école primaire.

## RESTAURATION SCOLAIRE

L'AMF, représentée au Conseil national de l'alimentation (CNA), veille à éviter une nouvelle réglementation et un renchérissement des coûts. Elle préconise la rédaction d'un guide de recommandations accessibles pour toutes les communes, et demande un assouplissement des règles du code des marchés publics, notamment pour l'approvisionnement des produits en circuits courts. Enfin, l'AMF s'est opposée à l'idée d'une loi garantissant l'accès à la cantine, en rappelant que ces services sont soumis à des contraintes de place et de locaux, malgré les efforts réalisés.

## ÉCOLES PRIVÉES

Auditionnée par l'Inspection générale de l'Éducation nationale et par le Sénat, l'AMF a souligné son attachement à la loi Carle du 28 octobre 2009, qui a apporté une sécurité juridique dans les rapports entre les communes et les écoles privées, même si elle continue de susciter quelques difficultés d'application.

## Social / Santé

### PERSONNES ÂGÉES

L'AMF a rencontré à plusieurs reprises Michèle Delaunay, ministre déléguée aux Personnes âgées et à la dépendance, ainsi que son cabinet, afin de faire valoir la position des maires sur le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement. Attentive au maintien du financement global de la dépendance, l'AMF s'inquiète de toute mesure de réduction des allocations versées aux personnes âgées dépendantes. L'AMF a rappelé que les communes et EPCI jouent un rôle actif dans la mise en œuvre de services et équipements répondant aux besoins spécifiques des personnes âgées mais qu'ils ne sont pas demandeurs de compétences nouvelles.

### PETITE ENFANCE

Les communes et EPCI sont les premiers gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant. Actuellement la prise en charge des coûts liés à l'investissement et au fonctionnement des EAJE repose largement sur des financements communaux pour les crèches publiques et sur des soutiens communaux importants pour les crèches associatives et privées.

Ainsi, l'AMF a alerté à de nombreuses reprises le ministère délégué à la Famille et la Caisse nationale des allocations familiales sur les surcoûts pour les communes induits par des récentes lettres circulaires relatives à la prestation de service unique.

Concernant la mise en place des schémas départementaux de services aux familles, elle a fait valoir son attachement au principe de libre administration des collectivités territoriales, estimant que les pouvoirs publics ne pouvaient aller plus loin que l'accompagnement des communes volontaires, et elle s'est opposée à la mise en place de schémas départementaux prescriptifs.

Par ailleurs, l'AMF, qui avait demandé à de nombreuses reprises la mise en œuvre d'une réelle démarche partenariale avec la branche famille, a obtenu la mise en place de réunions régulières avec le président et le directeur de la Caisse nationale des allocations familiales. Ces rencontres devraient permettre une meilleure prise

en compte par la CNAF des préoccupations et projets des élus en matière d'accueil de la petite enfance comme de soutien à la parentalité.

## DROIT D'ASILE

Participant à la concertation relative à la réforme du droit d'asile, l'AMF a rappelé que cette politique ne relève pas d'une compétence communale mais de la responsabilité de l'État qui, à ce titre, doit en assurer le financement. L'intervention des communes – hébergement, scolarisation des enfants, aide alimentaire, santé... – ne peut relever que de mesures ponctuelles et transitoires.

## SANTÉ

Bien que la santé ne soit pas une compétence légale obligatoire des communes, de nombreuses municipalités s'y investissent volontairement, notamment au regard de la désertification médicale et de la santé mentale. L'AMF attend du futur projet de loi santé qu'il garantisse l'action de l'État pour l'accès aux soins dans tous les territoires.



## Plan national canicule

L'AMF est membre du comité d'évaluation et de suivi du plan national canicule. Ce plan, que l'AMF diffuse chaque année, impose aux maires un certain nombre d'actions. L'AMF s'assure que le rôle du maire reste inchangé et que de nouvelles obligations ne sont pas imposées aux communes et EPCI.



## Emploi

À plusieurs reprises, et notamment lors de la Conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014, l'AMF a souligné l'implication continue des communes dans le Service public de l'emploi, notamment au travers des PLIE, Missions locales et Maisons de l'emploi. Elle a demandé le maintien des financements d'État pour ces outils qui sont partie prenante du SPE et permettent un accompagnement pertinent des demandeurs d'emploi.

## Culture

### PARTENARIAT ÉTAT – COLLECTIVITÉS

L'AMF a participé à plusieurs séances visant à renforcer la légitimité du Conseil des collectivités territoriales

pour le développement culturel (CCTDC), instance de dialogue entre le ministère de la Culture et les collectivités. L'objectif est de rendre le CCTDC davantage opérationnel et conclusif.

Lors du Festival d'Avignon, une rencontre intitulée « Arts, culture et territoires : le partage de l'interrogation, le courage de l'innovation » a été co-organisée par la FNCC et plusieurs associations d'élus dont l'AMF. Celle-ci a insisté pour que la réflexion sur le devenir des politiques culturelles prenne en compte l'évolution prévisible des budgets locaux.

### CRÉATION ARTISTIQUE

L'AMF a participé à la concertation sur le projet de loi d'orientation sur la création artistique et a fait part de ses interrogations sur le périmètre du pacte territorial de développement artistique et culturel, les mesures attendues pour la reconnaissance de la pratique amateur, le statut des professeurs des écoles supérieures territoriales d'art et l'organisation et le financement des cycles d'orientation professionnelle. Auditionnée sur le 1 % artistique, l'AMF a refusé son extension obligatoire à l'ensemble des communes et EPCI, notamment en raison des contraintes budgétaires fortes auxquelles ils sont exposés.

### PATRIMOINE

Entendue sur le budget culture du projet de loi de finances pour 2014, l'AMF a fait part des inquiétudes des communes qui ne peuvent assumer seules la restauration de monuments, historiques ou pas.

## Sacem

L'AMF a poursuivi la concertation engagée avec la Sacem afin d'élargir le champ des bénéficiaires du forfait « communes de moins de 2 000 habitants » puis de prévoir un mécanisme forfaitaire adapté aux communes de 2 001 à 3 500 habitants.



Conjointement réunies pour examiner le projet de loi Patrimoine, les commissions Culture et Urbanisme de l'AMF se sont interrogées sur l'articulation d'un PLU « patrimoine » avec les dispositifs existants. Favorables à une démarche de co-construction avec l'État, elles ont demandé le maintien de son accompagnement technique et financier. Par ailleurs, l'AMF a participé aux premiers travaux du ministère de la Culture sur la création d'un pôle public sur l'archéologie préventive associant les collectivités territoriales.

## MUSIQUES ACTUELLES

Le ministère de la Culture, en lien avec l'AMF, a validé le vade-mecum sur les schémas d'orientation des musiques actuelles (Solima), basés sur une collaboration locale et s'adaptant aux spécificités territoriales.

## Sport

### ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

L'AMF a obtenu des fédérations sportives qu'elles transmettent aux associations d'élus les informations sur l'impact financier, pour les collectivités territoriales, des projets de modifications de leurs règlements. Elle a émis un avis favorable aux modifications de règlements :

- **du BMX**, présentées par la Fédération française de cyclisme,
- **de la Fédération française de football**, celle-ci ayant pris en compte les observations de l'AMF en allégeant certaines obligations pesant sur les collectivités.

Elle a par contre émis un avis défavorable au projet de nouveau règlement de la Fédération française de handball, qui s'est engagée à modifier son projet.

### CNDS – STRATÉGIES D'INTERVENTIONS FINANCIÈRES

L'AMF a demandé une augmentation de la part du CNDS dédiée au financement des équipements sportifs, une réorientation des aides au fonctionnement vers les clubs et les associations sportives et le rétablissement de l'enveloppe territoriale pour les équipements sportifs de faible montant. Elle a souhaité une distinction claire entre le financement des grands équipements nécessaires au déroulement des compétitions internationales et celui des équipements relevant du sport pour tous, encadré ou non. Interrogée par la Mission d'information sur le sport professionnel et les collectivités territoriales, elle a proposé une comptabilisation de l'ensemble des subventions directes ou indirectes consenties aux clubs par les collectivités et demandé un plafonnement des investissements publics.

L'AMF, rappelant que la dévolution de la compétence sport aux intercommunalités relève de la volonté des élus, s'est opposée aux mesures visant à réserver l'attribution des aides aux projets portés par les intercommunalités.

### SCHÉMAS RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

L'AMF a souscrit à l'élaboration de schémas régionaux du sport sous réserve qu'ils ne soient pas directement ou indirectement prescriptifs. Refusant l'idée d'une couverture identique de tous les territoires, elle a rappelé qu'il appartient à chacun de fixer, en concertation avec l'ensemble des acteurs, ses priorités de développement des pratiques sportives.



## Charte État - associations - collectivités territoriales

L'AMF, pleinement consciente de la nécessité de sécuriser les relations contractuelles entre les collectivités et les associations, a signé le 14 février 2014 la Charte d'engagements réciproques entre l'État, les collectivités locales et les associations. Néanmoins, elle a défendu le fait qu'on ne pouvait demander aux collectivités de s'engager sur une durée de leur soutien. La déclinaison territoriale de la Charte pourrait venir en appui d'un cadre conventionnel régissant les relations entre une commune et une association.

## Habitat

### HABITAT PRIVÉ

L'AMF a particulièrement suivi tout au long de l'année les travaux relatifs à l'habitat privé dans le projet de loi ALUR et obtenu des avancées, relatives notamment aux copropriétés dégradées, aux observatoires locaux des loyers et surtout à la lutte contre l'habitat indigne (en particulier rôle et pouvoirs de police du maire ou du président de communauté). Sur ce sujet, elle a participé aussi aux réflexions de la DIHAL. Des travaux ont également eu lieu sur la révision des zonages en matière d'aides, y compris fiscales, au logement. Au-delà des zones très tendues, l'AMF a milité pour que soient également pris en compte les besoins d'autres territoires moins denses, notamment en matière de réhabilitation et de rénovation énergétique. La réforme intervenue cet été va dans ce sens.



Logement social  
à Paris

## LOGEMENT SOCIAL

L'AMF a déposé plusieurs amendements lors du vote de la loi ALUR, sans obtenir leur adoption, pour éviter le rattachement obligatoire des Offices HLM municipaux aux EPCI et demander la co-construction entre EPCI et communes du plan partenarial de gestion de la demande de logement social.

Consultée sur les décrets d'application relatifs à ce plan, l'AMF a obtenu un délai supplémentaire pour leur application et une meilleure articulation avec le programme local de l'habitat.

## VOLET HÉBERGEMENT/LOGEMENT DU PLAN PLURIANNUEL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

L'AMF a veillé à ce que les dispositions relatives au « Plan grand froid », comme celles relevant des « diagnostics partagés 360° » visant à l'élaboration d'une offre cohérente allant de l'hébergement d'urgence à l'habitat indigne, n'imposent pas d'obligations nouvelles aux communes ou aux intercommunalités.

### Logement locatif social

Afin de permettre aux élus locaux de s'approprier les dispositifs et de faciliter leur réflexion, l'AMF et l'Union sociale pour l'habitat ont rédigé un nouveau guide présentant, au travers d'exemples territoriaux concrets, les moyens d'agir dont disposent les communes et les règles qui les encadrent. L'AMF a rejoint le Réseau des acteurs de l'Habitat, lieu de réflexion inter-acteurs sur les politiques de l'habitat.

## Accessibilité

À l'issue d'une large concertation de plus de six mois entre tous les acteurs publics et privés concernés, une loi habilitant le gouvernement à légiférer par ordonnance a été adoptée le 10 juillet 2014 afin de favoriser, dans des conditions soutenables, la poursuite des travaux de mise en accessibilité au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'AMF a pris position en faveur de cette approche, fondée sur une programmation des travaux dans la durée dans le cadre d'Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) ainsi que sur le principe d'une accessibilité « raisonnée » selon laquelle les normes, par ailleurs revisitées, devraient le cas échéant s'adapter localement aux objectifs fixés par la loi de 2005, qu'il s'agisse des établissements recevant du public (écoles, etc.), de la voirie ou des points d'arrêt des transports collectifs.

## Politique de la ville

À la suite de la concertation nationale « Quartiers, engageons le changement », l'AMF a soutenu les objectifs et les principes portés par la loi « ville et cohésion urbaine » du 21 février 2014, en particulier la recherche d'une géographie unique et resserrée – les quartiers prioritaires – permettant, à côté d'une mobilisation plus forte des politiques de droit commun dans ces territoires, une concentration des financements spécifiques sous le pilotage attendu des intercommunalités et le rôle conforté des communes concernées. En ce sens, l'AMF a signé avec le ministère de la Ville une convention fixant des axes de travail commun, en particulier sur les dispositions transitoires pour les quartiers sortant de la géographie prioritaire. Des réunions ont déjà porté sur les « conseils citoyens » et la « gestion urbaine de proximité ».

# LES RESSOURCES

Défendre les ressources des collectivités dans un contexte financier et réglementaire de plus en plus contraint.

## Finances locales

### DOTATIONS

L'État a annoncé unilatéralement en juin 2014 que l'effort demandé aux collectivités locales de contribution à la réduction du déficit de l'État, imputé sur les dotations, s'élèverait à 11 Md€ sur la période 2015-2017.

● **Action collective** : le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences d'une contraction aussi massive des dotations pour la croissance économique ainsi que pour les services publics et leurs usagers.

Un courrier de mobilisation a été adressé à tous les maires et présidents d'EPCI, accompagné d'une motion de soutien pouvant être soumise au conseil municipal ou communautaire, pour demander le réexamen du dispositif envisagé, l'arrêt immédiat des transferts de charges, de nouvelles mesures normatives et la réunion d'une instance nationale de dialogue et de négociation entre l'État et les représentants des collectivités locales en vue de mettre à plat toutes les politiques publiques, nationales et européennes, impactant les budgets de nos collectivités.

“ Mener une action forte, alerter les pouvoirs publics ”

● **L'AMF regrette que malgré les 12 000 délibérations de soutien déjà recueillies** auprès de ses adhérents depuis l'été 2014, le montant et le rythme de la contribution à la réduction du déficit de l'État n'aient pas été adaptés aux responsabilités locales et aux économies attendues de la réforme territoriale. Elle veille à ce que, pour 2015, les modalités de répartition de l'effort entre collectivités restent établies de manière proportionnelle aux recettes et préconise parallèlement à la montée en puissance des contributions, une progression raisonnée de la péréquation.

### FCTVA

L'AMF a obtenu, via un amendement adopté lors du projet de budget pour 2014, que le relèvement du taux de TVA à 20% soit répercuté dans le taux de remboursement du FCTVA. Celui-ci est désormais fixé à 15,761% pour les dépenses éligibles réalisées à compter de 2014, contre 15,482% jusqu'à présent. Elle continue par ailleurs à demander la généralisation à toutes les collectivités du versement du FCTVA l'année même de la dépense. L'AMF a également demandé la mise en place de dispositifs de soutien à l'investissement et s'est fermement opposée à l'intégration du FCTVA dans l'enveloppe normée, un moment évoquée par Bercy.



### RECETTES FISCALES

● **Dans le cadre de la réforme fiscale** engagée par le gouvernement Ayrault, l'AMF a constitué un groupe de travail qui a remis ses propositions. L'AMF s'est attachée à défendre les « petites taxes » qui ont été finalement maintenues (475 millions d'euros), ainsi que la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour laquelle l'AMF a obtenu l'annulation du dispositif de transfert aux autorités organisatrices de distribution de l'électricité. Elle a aussi participé aux groupes de travail du CFL et fait entendre la voix des élus du bloc local aux Assises de la fiscalité.

● **La nouvelle réforme de la CFE minimum** mise en place en 2014 a fortement mobilisé l'AMF car elle a recalculé les pertes de recettes induites, évaluées à 160 millions d'euros pour les collectivités locales. Dans deux courriers au ministre, deux communiqués de presse, et lors de plusieurs réunions au ministère, l'AMF a réitéré sa demande que les décisions de l'État ne se traduisent plus par des charges nouvelles ou des pertes de recettes pour les collectivités locales.

● **Concernant la transmission des données financières et fiscales**, l'AMF a relayé les demandes de ses adhérents sur l'absence d'information relative à l'évolution de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), en élargissant cette demande à toutes les taxes locales.

## LA RÉVISION DES VALEURS LOCATIVES

L'AMF continue à suivre le déroulement des opérations pour les locaux professionnels, qui entrent dans leur phase active avec la mise en place des commissions départementales chargées de définir les paramètres de révision. Elle est par ailleurs associée par la DGFIP à la préparation de l'expérimentation prévue en 2015 concernant les locaux d'habitation.

## DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

L'AMF participe aux travaux du Conseil national d'orientation des comptes publics et aux débats sur les problématiques comptables des collectivités du bloc communal (deux réunions par mois). Elle défend les positions du bloc communal dans un souci de simplification des normes, de fiabilité des comptes, de maintien de l'autonomie des collectivités locales et pour répondre aux spécificités de la gestion d'un service public.

L'AMF fait ainsi valoir les intérêts de collectivités locales dans les évolutions envisagées relatives à la M4, la M14 et la nouvelle M57.

## DÉMATÉRIALISATION

L'AMF veille à ce que la procédure aboutisse à un allègement équitablement réparti entre les agents des collectivités locales et les agents de l'État. C'est pourquoi le Bureau de l'AMF s'est opposé à une dématérialisation forcée pour toutes les collectivités du bloc communal au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'AMF a participé à de nombreux travaux de la structure partenariale Hélios : déploiement du PESV2 (Protocole d'échanges sécurisés version 2, outil de télétransmission des titres, mandats, bordereaux et leurs pièces justificatives), et défend la gratuité du projet ATLAS (service d'archivage des flux dématérialisés de la DGFIP). En parallèle, elle travaille à la mise à jour de la convention cadre nationale.

## Projet de loi clarifiant l'organisation territoriale de la République

Sur la transparence financière et la qualité des comptes, l'AMF s'est opposée au renforcement du contrôle des chambres régionales des comptes (CRC) puisque les observations réalisées par les CRC emporteraient obligation de mise en œuvre pour les collectivités. L'AMF est toujours en attente d'un « choc de simplification ».

## TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

L'AMF a obtenu l'annulation du dispositif instauré par l'article 45 de la LFR 2013 et transférant le produit de la taxe aux AODE (autorités organisatrices de distribution de l'électricité). Sur ce seul sujet, M. Pélissard a écrit deux fois aux ministres, cinq amendements ont été rédigés par l'AMF, trois réunions ont été organisées à la DGCL. Par ailleurs, le président de l'AMF a répondu individuellement aux inquiétudes des adhérents en envoyant vingt-sept courriers différents.

L'AMF a envoyé une note sur le sujet au Sénat lors de l'examen de la PPL N° 415 du Sénat du 7 mars 2014 « tendant à rééquilibrer les règles relatives à la perception de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité au bénéfice des communes ». Enfin, deux communiqués de presse ont été rédigés.

## Agence France Locale (AFL)

Largement portée par l'AMF, l'AMGVF et l'ACUF, l'Agence France Locale a été créée le 22 octobre 2013. Dans un esprit de décentralisation et de responsabilité, l'Agence est détenue et administrée directement par les représentants des collectivités territoriales adhérentes.

L'Agence France Locale permet ainsi à ses membres de réaliser des emprunts sécurisés et simplifiés grâce à un accès mutualisé au marché obligataire. En septembre 2014, l'Agence France France Locale s'est installée à Lyon et compte 51 membres.

## DETTE

L'AMF s'est mobilisée pour faciliter l'accès des collectivités locales aux enveloppes de la Caisse des dépôts. L'AMF a relayé leurs inquiétudes par la voix de son président qui a saisi le ministre du Budget sur certains dysfonctionnements. L'accès aux crédits de la Caisse des dépôts est ainsi aujourd'hui rétabli.

## Ressources humaines

En ces temps de mutualisation des services et après l'installation des nouvelles équipes municipales et intercommunales, les demandes de conseil en matière de gestion des personnels territoriaux ont été en forte expansion.

## FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

L'AMF apporte un appui technique aux élus sur les questions de recrutement ou de fins de fonctions (en particulier celles de l'emploi fonctionnel), de droits à maladie, de mise à disposition, de détachement, de discipline... autant de questions qui placent véritablement le maire dans son rôle d'employeur et confortent sa responsabilité sur le personnel municipal.

☉ **C'est en sa qualité de représentant des employeurs du bloc local** que l'AMF est consultée régulièrement par l'administration pour avis sur ses travaux en matière de ressources humaines. Elle ne manque aucune occasion d'émettre des avis et propositions sur les textes en préparation ; elle a récemment émis un avis favorable sur la pérennisation de l'entretien d'évaluation dans la fonction publique territoriale, soulignant toutefois l'importance d'élargir ce dispositif aux agents non titulaires pour simplifier la gestion. Elle a, à l'automne, réaffirmé son opposition au projet portant sur l'augmentation des droits et moyens syndicaux, soulignant que rien ne justifiait que soient augmentés les moyens syndicaux dans la fonction publique quand différentes études font apparaître la sous-consommation chronique des moyens déjà mis en place dans les collectivités.

☉ **L'AMF a participé à la table ronde sur le dialogue social** lors de la grande conférence sociale des 7 et 8 juillet derniers, et siège aux négociations sur la qualité du dialogue social, l'amélioration des conditions de vie au travail et sur les parcours professionnels, carrière et rémunérations, initiées par l'État.

☉ **Elle plaide enfin avec vigueur pour une représentation décente des employeurs territoriaux** (communes, EPCI, départements et régions) au sein du nouveau Conseil commun de la fonction publique, qui permette de défendre la place et la spécificité de la fonction publique territoriale et des collectivités territoriales.

## Normes - Présentation du CNEN

Le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN), composé de trente-six membres dont vingt-trois représentent les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre, a été installé le 3 juillet 2014. Il succède à la Commission consultative d'évaluation des normes et a pour mission d'évaluer les normes applicables aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics.

Le CNEN est compétent pour examiner les impacts techniques et financiers des projets de normes de toute nature (réglementaire, législative, européenne).

Il bénéficie en outre d'une nouvelle compétence pour évaluer les normes réglementaires en vigueur (« stock de normes ») dont le bilan coûts-avantages apparaît défavorable aux collectivités.

Il est présidé par Alain Lambert, président du conseil général de l'Orne. Antoine Home, maire de Wittenheim et Philippe Laurent, maire de Sceaux, en sont vice-présidents.

Entre 2008 et 2014, la CCEN s'était réunie à 88 reprises et avait examiné 1 307 projets de textes représentant un coût cumulé pour les collectivités de 5,88 milliards d'euros.

À l'occasion de chaque séance, les services de l'AMF font une analyse précise des textes soumis aux élus et accompagnent ces derniers.

Fin septembre 2014, le président de l'AMF a officiellement saisi le Premier ministre des difficultés de fonctionnement du CNEN tout juste installé car celui-ci est confronté à des délais de saisine de plus en plus courts et à une prolifération normative qui va à l'encontre du « choc de simplification » demandé par les élus locaux.







# GESTION PUBLIQUE LOCALE

Le renouvellement électoral de 2014 a fortement mobilisé les services de l'AMF, de même que la question de la présence des services publics sur les territoires.

## Élections

En 2014, les services de l'AMF se sont beaucoup déplacés afin d'expliquer les nouvelles dispositions applicables aux élections 2014, principalement pour les communes de plus de 1 000 habitants avec notamment l'instauration du scrutin de liste bloquée et la double liste pour élire les conseillers municipaux et les conseillers communautaires. Par ailleurs, les services de l'AMF ont assuré de très nombreux conseils juridiques relatifs à ces élections 2014.

⊙ **Jacques Pélissard a saisi deux fois le ministre de l'Intérieur sur le « nuançage politique »**, contesté par de très nombreux adhérents, en demandant la suppression de l'étiquetage politique des candidats par les préfetures et en exigeant la création d'une rubrique « non-inscrits » dans la grille du répertoire national des élus. Les réponses apportées font valoir que cette nuance politique permet de disposer de résultats électoraux faisant apparaître les tendances politiques et de suivre leur évolution. Toutefois, le débat reste ouvert avec l'adoption en 1<sup>ère</sup> lecture au Sénat d'une proposition de loi tendant à créer une nuance « sans étiquette », dans les communes de moins de 3 500 habitants, et l'AMF continuera d'œuvrer en ce sens.

“ L'AMF a saisi deux fois le ministre de l'Intérieur sur le « nuançage politique » ”

⊙ **Elle a réussi à faire modifier le texte précisant les différents titres d'identité** susceptibles d'être présentés pour pouvoir voter aux élections municipales, qui empêchait de voter de nombreuses personnes âgées, vivant en milieu rural et ne disposant pas de pièce d'identité. Un nouvel arrêté pris quelques jours avant les élections a limité la présentation d'une pièce d'identité aux communes de plus de 1 000 habitants.

⊙ **Pour parfaire l'information des citoyens et des candidats**, des documents synthétiques ont été élaborés par le ministère de l'Intérieur et l'AMF. Ils ont notamment

été diffusés par milliers au Congrès des maires et présidents de communautés de France de novembre 2013 et intégrés sur le site de l'AMF pour être librement téléchargeables par les mairies.

⊙ **Enfin, l'AMF participe, depuis plusieurs mois, à une évaluation** de l'organisation des élections politiques, initiée par le ministère de l'Intérieur. À cette occasion, elle a souligné l'injustice flagrante concernant la non prise en charge des frais d'envoi de propagande pour les candidats des communes comprises entre 1 000 et 2 500 habitants.



## Statut et protection sociale des élus locaux

⊙ **La réforme de la couverture sociale des élus locaux** n'a cessé de mobiliser les services de l'AMF qui ont dû accompagner les élus locaux face aux difficultés rencontrées dans l'application concrète de ces nouvelles dispositions.

Outre la diffusion d'informations et de conseils et les réunions d'information sur le terrain, l'AMF relaie systématiquement toutes les difficultés rencontrées par les élus auprès de la direction de la Sécurité sociale.

Auditionnée sur ce thème par la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation, l'AMF a présenté les principaux problèmes rencontrés par les élus :

- **la méconnaissance quasi-totale** du dispositif par certaines CPAM,
- **le refus de la CNAM de désigner un médiateur** pour régler les litiges,
- **le caractère inapproprié du formulaire d'affiliation** intitulé « Changement de situation » qui se traduit d'ailleurs pour certains élus par la perte de leur protection sociale initiale,
- **le dispositif du cumul-emploi-retraite (CER)** qui, du fait de l'affiliation de tous les élus au régime général, privait certains d'entre eux du versement de leur pension au motif qu'ils percevaient des indemnités de fonction.

Sur ce dernier point, les diverses actions de l'AMF ont porté leur fruit avec l'adoption de l'article 19 de la loi du 20 janvier 2014 sur les retraites, qui exclut les indemnités de fonction du dispositif du CER. L'AMF a obtenu des pouvoirs publics l'application immédiate de cette disposition, non prévue initialement, ainsi qu'une « tolérance » pour les élus concernés par ce problème en 2013.

Sur les autres points le président de l'AMF a saisi, cet été, Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la santé, pour lui demander que des réponses concrètes soient apportées à ces difficultés, faute de quoi l'AMF se posera la question de l'arrêt total de toute coopération juridique sur ce sujet et proposera un amendement législatif de suppression du dispositif d'affiliation.

## Dématérialisation de l'état civil

Dès septembre 2009, le ministère de la Justice a mis en place un groupe de travail dédié, composé de représentants de l'AMF (plus particulièrement le groupe technique « e-administration »), de l'Agence nationale des titres sécurisés et du ministère de la Justice.



Ce groupe s'est réuni plus de vingt fois et de nombreuses journées de travail ont complété ces échanges.

Ce projet consiste à passer de l'usage de copies d'actes d'état civil à une validation d'informations saisies par l'usager et demandées par un organisme autorisé (mairie, notaire, organismes sociaux, etc.). L'idée était de mettre en œuvre des procédés électroniques simples pour les communes, et ce, pour celles dotées de logiciel d'état civil comme pour les autres.

“ L'idée était de mettre en œuvre des **procédés électroniques simples** pour les communes ”

À ce titre, une carte d'« agent d'état civil » comportant un certificat électronique d'authentification et un second certificat de signature, conformes au référentiel général de sécurité (RGS), sera délivrée gratuitement aux officiers d'état civil (maire et adjoints au maire) et aux agents délégués à l'état civil.

Il est très rapidement apparu que cette dématérialisation pouvait conduire à capitaliser ces échanges en créant un véritable double « à jour » de l'état civil, celui détenu en T.G.I. étant, faute de moyens, rarement actualisé, et l'AMF continue à insister auprès des pouvoirs publics pour que cette carte, intégrant les deux certificats électroniques RGS, puisse servir pour l'ensemble des processus d'e-administration en développement.

Une expérimentation s'est déroulée avec 18 communes de Seine et Marne dès 2012 et a été ensuite étendue à 41 villes. Elle a permis de valider concrètement le processus de contrôle des demandes d'actes (pour les passeports) et de l'utilisation des cartes COMEDEC. Une convention avec les notaires permettra également d'étendre l'usage de COMEDEC. Toujours basé sur le volontariat des communes, le dispositif est depuis le début du mois de janvier 2014 généralisé (une note précisant le détail de la procédure et les modalités d'adhésion des communes est téléchargeable sur le site de l'AMF - réf CW12447).

## Haut débit et très haut débit

Tout au long de l'année 2014, l'AMF est restée très engagée dans le suivi du Plan France Très Haut débit. Elle est restée également très mobilisée sur les suites données au « Grenelle des ondes » (mise en œuvre du nouveau dispositif de financement des mesures de champs électromagnétiques, proposition de loi concernant l'exposition aux ondes...), veillant tout particulièrement à ce que tout nouveau dispositif qui verrait le jour n'engendre ni de responsabilités ni de charges financières supplémentaires pour les communes.



Le contrat de présence postale pérennisé

## Contrat tripartite

L'AMF, l'État et La Poste ont signé, le 16 janvier 2014, le troisième contrat de présence postale territoriale, pour la période 2014-2016. Ce contrat s'inscrit dans la continuité des précédents avec, notamment, une dotation annuelle du Fonds postal national de péréquation territoriale de 170 millions d'euros, répartie en dotations départementales calculées de façon à assurer une véritable péréquation territoriale. Ce contrat a été, une nouvelle fois, l'occasion pour l'AMF de s'assurer de la pérennité des partenariats avec les communes, de conforter les conditions du dialogue entre les élus et les représentants de La Poste et de réaffirmer le principe qu'aucune transformation d'un bureau de poste ne se fera sans l'accord du maire et du conseil municipal. L'AMF et ses représentants au sein de l'Observatoire national de la présence postale territoriale suivent en permanence l'application de ces règles sur le terrain et interviennent auprès de La Poste dès qu'une difficulté leur est signalée.

## Polices municipales

L'AMF a été consultée sur une proposition de loi sénatoriale visant à créer des « polices territoriales » et revoyant leur organisation et leur fonctionnement.

☉ **Elle a relevé les propositions qui vont dans le sens de ses souhaits** et, en particulier, la transmission de l'avis de fin de formation initiale au préfet et au procureur de la République, avant toute délivrance d'agrément à un policier municipal, la signature des conventions de

coordination par le procureur de la République et, enfin, le développement de l'accès des agents de police municipale aux fichiers des forces de l'ordre (fichiers des immatriculations, des véhicules volés...).

☉ **Elle s'est par contre fortement opposée** à l'attribution de la qualité d'officier de police judiciaire aux présidents des EPCI à fiscalité propre, au changement de terminologie de « polices municipales » en « polices territoriales » et à l'interdiction de créer des CLSPD, en cas de CISP.

☉ **L'AMF a, enfin, réaffirmé** que la doctrine d'emploi des policiers municipaux relève du maire, avec éventuellement l'accord du conseil municipal, qu'un recrutement et une gestion à l'échelon intercommunal sont bien sûrs possibles mais que les missions doivent continuer à être définies par le maire, dans le respect des compétences dévolues aux polices municipales, et surtout, que la demande d'armement de ces agents relève de la compétence du maire en maintenant le contrôle d'opportunité du préfet en la matière.

## Engagement pour le volontariat

L'AMF s'est engagée, aux côtés des départements et du ministère de l'Intérieur, à consolider le modèle de sécurité civile qui repose, en grande partie, sur le volontariat. Le 11 octobre 2013, elle a signé un plan d'action de 25 mesures, encourageant en particulier le recrutement de volontaires par les collectivités territoriales et l'accès privilégié pour ceux-ci aux logements sociaux situés à proximité de leur centre de secours.



# EUROPE / INTERNATIONAL

En cette année d'élections européennes, l'AMF a continué à former et informer ses membres sur les enjeux européens. Sur la scène internationale, elle a renforcé ses liens avec ses associations sœurs et participé à l'évolution du cadre juridique de l'action extérieure des collectivités locales.



## Europe

### ÉLECTIONS EUROPÉENNES

L'AMF a mené un important travail de communication sur les enjeux des élections européennes, toujours en étroite collaboration avec la représentation en France de la Commission européenne, le Bureau d'information du Parlement européen ainsi que des organisations de la société civile. Suite à une réunion d'échange entre les élus de la Commission Europe de l'AMF et ces institutions, l'AMF a contribué à l'élaboration d'une plaquette de sensibilisation aux enjeux européens, « Pourquoi aller voter le 25 mai ? » à destination des citoyens, diffusée auprès des communes de plus de 10 000 habitants et des associations départementales de maires. Une rubrique dédiée a été ouverte dès le mois de mars sur son site internet. L'AMF a enfin été partenaire pour l'organisation des forums européens régionaux de l'AFCCRE.

### INFORMATION DES ÉLUS SUR LES ENJEUX EUROPÉENS

Dans le cadre de la Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF), l'AMF a co-organisé deux séminaires d'information à destination de ses membres, le premier sur la politique de développement et le second sur les politiques énergétiques, en présence de la commissaire européenne au climat Connie Hedegaard.

### LES AIDES D'ÉTAT

L'AMF, avec ses partenaires de la MEPLF, s'est impliquée dans la réforme des aides d'État pour la période 2014-2020. Elle a travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat général des affaires européennes afin de porter la position de la France et des collectivités auprès des instances européennes. Elle a insisté sur la nécessité d'un cadre lisible pour une réglementation complexe et éclatée, source d'incertitude juridique et de coût lorsque les collectivités veulent soutenir le tissu économique local. Elle s'est aussi opposée à la restriction des possibilités d'aide aux grandes entreprises dans les zones d'aides à finalité régionale. Elle a enfin rappelé, à nouveau, la nécessaire clarification de l'articulation entre les fonds européens et la réglementation des aides d'État.

### LA DIRECTIVE « CONCESSIONS »

S'agissant de la directive 2014/23/UE du 26 février 2014 sur l'attribution de contrats de concession, l'AMF a adressé au Premier ministre ainsi qu'au ministre de l'Économie un courrier leur demandant que soient garanties, dans le cadre de sa transposition en droit interne, les avancées qui avaient pu être obtenues en faveur de la spécificité des services publics à la française, notamment sociaux, et en termes de garantie de libre organisation et de libre gestion des services publics par les collectivités.

Elle a notamment fait part de son souhait que cette transposition – qui prendrait idéalement la forme d'un projet de loi et non d'une ordonnance – ne concerne strictement que les contrats entrant dans son champ d'application et permette le maintien la législation française dite « loi Sapin » relative aux délégations de service public. Cette catégorie de contrat garantit l'application des grands principes historiques de gestion inhérents à tous les services publics dont bénéficient les usagers (continuité, adaptabilité et égalité) ainsi que la protection de la propriété des personnes publiques dont le régime est directement défini au regard de l'affectation des biens au service public.

Le Premier ministre, en réponse, s'est engagé à prendre en considération ces observations et à associer l'AMF aux travaux de transposition.

## International

### RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS DE COMMUNES ÉTRANGÈRES

Le Congrès des maires a également été l'occasion d'approfondir les relations avec les associations étrangères de communes et de communautés, avec lesquelles l'AMF avait initié une rencontre au niveau des responsables administratifs en avril 2013. L'homologue québécoise de l'AMF était également représentée lors de cet événement. En marge des événements organisés pour les présidents de leurs associations, les responsables administratifs se sont réunis en novembre 2013 autour d'une table-ronde sur la thématique de l'intercommunalité. En juillet 2014, ils se sont de nouveau retrouvés à Lomé, pour approfondir notamment les questions du financement des associations de collectivités locales.

### LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION RELATIVE A LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE « 1% DÉCHETS »

La Commission mixte paritaire a adopté le 4 juin 2014 le projet de loi d'orientation et de programmation relatif à la politique de développement et de solidarité internationale. L'AMF a été attentive, durant les discussions sur ce texte de loi, à ce que les modifications apportées à la législation concernant l'action extérieure des collectivités locales corresponde aux propositions du rapport de 2013 d'André Laignel.

Ce texte introduit notamment un nouveau mécanisme de solidarité permettant aux collectivités territoriales d'allouer jusqu'à 1% des ressources qui sont affectées aux budgets des services de déchets ménagers à des actions de coopération internationale dans ce domaine. Jacques Pélissard, président de l'AMF et député-maire de Lons-le-Saunier, avait demandé, lors de la lecture du projet de loi à l'Assemblée nationale, l'introduction d'un amendement gouvernemental dans ce sens lors de l'examen du projet de loi au Sénat.

« Le projet de loi introduit un nouveau mécanisme de **solidarité** »

Ce dispositif, dans le droit fil de la conception française des financements innovants, s'appuiera sur l'expérience réussie de mise en œuvre de la loi Oudin-Santini. Comme l'accès à l'eau, la gestion des déchets dans des conditions sanitaires correctes constitue un enjeu majeur pour l'hygiène publique dans les pays en voie de développement. Ce dispositif permettra la sécurisation juridique d'actions déjà menées par les collectivités, et dégage une capacité de mobilisation financière supplémentaire pour de nouveaux projets.

## Accueil d'invités internationaux



L'AMF reçoit régulièrement des délégations et personnalités étrangères, souhaitant mieux connaître les politiques publiques locales françaises et le fonctionnement de l'AMF. Cette année, les personnalités reçues par les élus et les personnels des services de l'AMF venaient du Sénégal, du Japon, du Mexique, d'Italie, de Serbie, d'Israël, de Tunisie, de Colombie, du Cameroun, et de Côte d'Ivoire. Une délégation libanaise était à l'honneur lors du 96<sup>e</sup> Congrès.

# 2 LA VIE DU RÉSEAU

321

DÉSIGNATIONS D'ÉLUS  
DANS DES INSTANCES  
NATIONALES



13 447

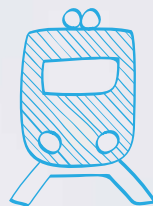
PARTICIPANTS AU 96<sup>e</sup>  
CONGRÈS DES MAIRES



PLUS DE

9 000

CONSEILS DONNÉS  
AUX ADHÉRENTS



160

DÉPLACEMENTS DANS LES AD  
(DONT 110 POUR LES UNIVERSITÉS  
DES MAIRES)

52

AUDITIONS PARLEMENTAIRES



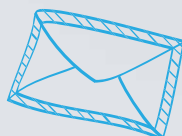
PARTICIPATION À

1 500

RÉUNIONS DE TRAVAIL

300

AMENDEMENTS



92

SAISINES  
MINISTÉRIELLES



# L'AMF AU SERVICE DE SES ADHÉRENTS

## UNE FORCE DE PROPOSITION ET DE REPRÉSENTATION

Depuis 1907, l'AMF est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalités pour défendre les libertés locales et la décentralisation, apporter une aide aux élus dans la gestion quotidienne et porter leur voix sur les dossiers nationaux et internationaux

### Une légitimité forte

Avec près de 36 000 adhérents (34 555 maires et 1 383 présidents d'EPCI) qui lui assurent légitimité et représentativité, l'AMF veille sans relâche à ce que la décentralisation garantisse aux communes une réelle autonomie dans la gestion des affaires locales et s'implique avec force pour que les maires et présidents d'intercommunalités disposent des moyens suffisants à l'exercice de leur fonction.

Deux missions essentielles au service de ses adhérents :

● **Une force de proposition et de représentation auprès des pouvoirs publics** : l'AMF intervient comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics partout où se jouent l'avenir des communes, de leurs groupements et les conditions de leur développement.

“ L'AMF intervient comme  
interlocuteur privilégié  
des pouvoirs publics ”

● **Une fonction de conseil, d'information permanente et d'aide à la décision auprès des élus** : les services de l'AMF exercent un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire. Ils effectuent un travail d'expertise permettant de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents d'intercommunalités.

Un réseau de 101 associations départementales de maires contribue à l'exercice des missions de l'AMF et permet de relayer les préoccupations des élus de terrain auprès des pouvoirs publics.

### Un fonctionnement paritaire

Le fonctionnement de l'AMF relève des statuts et du règlement intérieur de l'Association (modifiés en 2014 et approuvés par le ministère de l'Intérieur).

● **Le Bureau exécutif** est composé au moins du président, du premier vice-président délégué, du secrétaire général et du trésorier général.

● **Le Bureau de l'AMF**, politiquement paritaire, est à la fois l'organe de décision et l'organe exécutif de l'Association. Il est composé de trente-six membres, élus par l'assemblée générale pour trois ans ainsi que des présidents des dix associations d'élus membres associés du Bureau (Association des maires de grandes villes, Villes de France, Association des petites villes de France, Association des maires ruraux de France, Association des communautés urbaines de France, Assemblée des communautés de France, Association nationale des élus du littoral, Association nationale des élus de la montagne, Association des maires Ville et banlieue de France, Association Les Éco-maires et Association des maires d'Île-de-France). Leur présence traduit la démarche fédératrice de l'AMF vis-à-vis des autres associations d'élus.

● **Le Comité directeur** est composé de cent membres élus par l'assemblée générale et de l'ensemble des présidents d'associations départementales. Il donne des avis au Bureau.

● **L'assemblée générale de l'AMF** pourvoit au renouvellement des instances dirigeantes de l'Association, tous les trois ans. Elle entend les rapports sur la situation financière et morale de l'Association, approuve les comptes du dernier exercice clos et fixe le taux des cotisations pour l'année suivante.

## Représentation de l'AMF

L'AMF maintient une activité de veille législative à l'Assemblée nationale et au Sénat afin de préserver les intérêts de ses adhérents. Elle élabore des contributions écrites et participe à des auditions devant les commissions parlementaires afin de relayer les attentes des élus locaux sur l'ensemble des sujets liés à la gestion des affaires locales. Par ailleurs, l'AMF propose des amendements aux parlementaires afin de porter les positions prises par ses instances dirigeantes.

L'AMF est régulièrement sollicitée pour siéger dans de nombreux organismes. La voix des maires et des présidents d'intercommunalités est ainsi prise en compte au sein d'instances nationales (Comité des finances locales, Conseil national des déchets etc.), régionales (comités de bassin, agences régionales de santé etc.) ou européennes (Comité des régions).

## Actions de partenariat

La vocation généraliste de l'AMF l'a conduite à intervenir dans de nombreux domaines qui font l'objet de partenariats. Dans ce cadre, elle soutient plus d'une centaine de manifestations nationales.

## Les commissions permanentes et groupes de travail

Ils fournissent au Bureau des analyses et réflexions lui permettant de prendre des décisions et des positions. Les commissions permanentes sont animées par un président et un rapporteur, et les groupes de travail par deux co-présidents.

## Les services de l'AMF

### UNE CAPACITÉ D'EXPERTISE RECONNUE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Placés sous l'autorité du directeur général, 70 personnes travaillent au siège de l'AMF, au service de ses adhérents pour répondre à leurs besoins de conseils et d'analyse et assurer une veille législative et réglementaire sur toutes les questions touchant les collectivités territoriales.

### SIX DÉPARTEMENTS THÉMATIQUES

● **Intercommunalité et territoires** : ce département est à la disposition des présidents (et des élus) d'intercommunalités pour les informer, les conseiller et réaliser des études juridiques et financières qui leur sont nécessaires dans le cadre du fonctionnement de leur communauté (ou métropole), ses évolutions (périmètre, compétences) ou s'agissant de la fiscalité de leur structure.

### Les commissions permanentes \*

- ▶ Cohésion sociale
- ▶ Communes et territoires ruraux
- ▶ Éducation et culture
- ▶ Environnement et développement durable
- ▶ Europe
- ▶ Fonction publique territoriale
- ▶ Finances et fiscalité locales
- ▶ Intercommunalité
- ▶ Urbanisme
- ▶ Villes et territoires urbains

### Les groupes de travail \*

- ▶ Accessibilité
- ▶ Affaires internationales et coopération décentralisée
- ▶ Climat – énergie
- ▶ Commande publique
- ▶ Développement économique et commerce
- ▶ Gens du voyage
- ▶ Grand Paris
- ▶ Littoral
- ▶ Logement
- ▶ Petite enfance

- ▶ Restauration scolaire
- ▶ Santé
- ▶ Sécurité civile
- ▶ Sécurité routière
- ▶ Sport
- ▶ Technologies de l'information et de la communication
- ▶ Tourisme
- ▶ Traitement et valorisation des déchets
- ▶ Transport

### Maires référents \*

- ▶ Fêtes foraines
- ▶ Sites et sols pollués

\* Susceptibles de modifications après le renouvellement des instances en novembre 2014



⊙ **Action sociale, éducative, sportive et culturelle :** chargé des politiques des communes et des intercommunalités en matière d'emploi, de logement social, de santé, d'action sociale et d'aide sociale, d'éducation, de culture et de sport.

⊙ **Administration et gestion communales :** spécialisé sur les thèmes : statut de l'élu, fonctionnement des organes délibérants, fonction publique territoriale, assurances, état civil, droit funéraire, nouvelles technologies, sécurité, rapports avec la Justice, gens du voyage...

⊙ **Conseil juridique et documentation :** en charge de la responsabilité pénale des élus, des marchés publics, des délégations de service public et des contrats de partenariat public-privé, du tourisme et des aides économiques, ce service gère également la documentation.

⊙ **Finances :** chargé de la commission « Finances et fiscalité locales », ce département traite de la fiscalité locale, de la TVA, de la comptabilité publique, du budget et des concours financiers de l'État.

⊙ **Ville – Urbanisme – Habitat :** responsable des dossiers relatifs à l'aménagement et à l'urbanisme, la politique locale de l'habitat, la politique de la ville et la rénovation urbaine, les transports, la domanialité publique et privée.

## QUATRE MISSIONS SPÉCIALISÉES

⊙ **Développement durable :** l'énergie, l'eau, l'assainissement et le développement durable sous tous ses aspects constituent les principaux dossiers de cette mission.

⊙ **Prévention des pollutions :** chargée des questions liées aux déchets et aux différents types de pollutions.

⊙ **Europe et international :** relais des préoccupations et des intérêts des élus sur les dossiers européens et relations avec les délégations étrangères.

⊙ **Relations avec le Parlement :** animation des réseaux parlementaires et diffusion des propositions de l'AMF.

## TROIS SERVICES TRANSVERSAUX

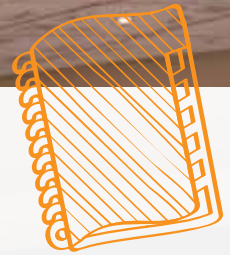
- ⊙ La direction des finances et des moyens généraux
- ⊙ Le service de la communication
- ⊙ Les ressources humaines

## LA RÉDACTION DE

- ⊙ Maires de France
- ⊙ Maire-info.com

# LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

## > 2013



### OCTOBRE

- ⊙ Commission Fonction publique territoriale
- ⊙ Commission des Finances et fiscalité locales
- ⊙ Commission des Communes et territoires ruraux
- ⊙ Groupe de travail Développement économique et commerce
- ⊙ Groupe de travail Petite enfance
- ⊙ Groupe de travail TIC
- ⊙ Rencontre avec Bruno CAVAGNÉ, président de la Fédération nationale des travaux publics
- ⊙ Signature de la convention avec l'Opéra national de Paris (Opéra d'été)
- ⊙ Rencontre avec François FONDARD, président de l'Union nationale des associations familiales
- ⊙ Rencontre avec le président de l'Union des maires du Mexique
- ⊙ Intervention lors de la 24<sup>e</sup> convention de l'AdCF
- ⊙ Rencontre avec Jean PISANI-FERRY, commissaire général à la Stratégie et à la prospective
- ⊙ Entretien avec Gérard MESTRALLET, président-directeur général de GDF-Suez
- ⊙ Rencontre avec Jean-Marc AYRAULT, Premier ministre
- ⊙ Création de l'Agence France Locale, la nouvelle agence de financement des collectivités locales

### NOVEMBRE

- ⊙ Commission Éducation et culture
- ⊙ Groupe de travail Restauration collective
- ⊙ Rencontre avec Anne-Marie ESCOFFIER, ministre déléguée chargée de la Décentralisation
- ⊙ 96<sup>e</sup> Congrès des maires et des présidents de communautés de France
- ⊙ Rencontre avec Jean-Jacques ÉLEDJAM, président de la Croix rouge française
- ⊙ Audition par la mission commune du Sénat sur la réforme des rythmes scolaires

### DÉCEMBRE

- ⊙ Commission Fonction publique territoriale
- ⊙ Commission Urbanisme
- ⊙ Groupe de travail Développement économique et commerce
- ⊙ Rencontre avec Jean-Marc AYRAULT, Premier ministre
- ⊙ Commission des Finances et fiscalité locales
- ⊙ Groupe de travail Petite enfance
- ⊙ Groupe de travail TIC

## > 2014

### JANVIER

- ⊙ **Rencontre avec François LAMY**, ministre délégué à la Ville
- ⊙ **Groupe de travail Sécurité et prévention de la délinquance**
- ⊙ **Rencontre avec Sylvia PINEL**, ministre de l'Artisanat, du commerce et du tourisme
- ⊙ **Remise des titres « Ville amie des enfants » en présence de Michèle BARZACH**, présidente de l'UNICEF France
- ⊙ **Adoption des nouveaux statuts de l'AMF en AG extraordinaire**
- ⊙ **Signature avec l'État et La Poste du contrat de présence postale territoriale 2014-2016**
- ⊙ **Commission Fonction publique territoriale**
- ⊙ **Commission des Communes et territoires ruraux**
- ⊙ **Bureau de l'AMF**

### FÉVRIER

- ⊙ **Réunion des directeurs d'AD**
- ⊙ **Commission des Finances et fiscalité locales**
- ⊙ **Commission Urbanisme**
- ⊙ **Commission Éducation culture**
- ⊙ **Groupe de travail Restauration collective**
- ⊙ **Rencontre avec Denis MASSEGLIA**, président du Comité national olympique et sportif
- ⊙ **Rencontre avec Michel BARNIER**, commissaire européen au Marché intérieur et aux Services
- ⊙ **Audition par la mission de modernisation de l'action publique représentée par Alain LAMBERT et Martin MALVY**
- ⊙ **Rencontre avec Jean-Marc AYRAULT**, Premier ministre

### AVRIL

- ⊙ **Groupe de travail Développement économique et commerce**
- ⊙ **Audition par des inspecteurs de l'Éducation nationale et de la recherche sur le coût de la réforme des rythmes scolaires**
- ⊙ **Rencontre avec Benoît HAMON**, ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- ⊙ **Commission des Finances et fiscalités locales**

### MAI

- ⊙ **Comité directeur de l'AMF**
- ⊙ **Rencontre avec Manuel VALLS**, Premier ministre
- ⊙ **Rencontre avec Didier RIDORET**, président de la Fédération française du bâtiment

- ⊙ **Rencontre avec Valérie MARTY**, présidente nationale de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public
- ⊙ **Groupe de travail TIC**
- ⊙ **Groupe de travail Commande publique**
- ⊙ **Bureau de l'AMF**
- ⊙ **Rencontre avec François HOLLANDE**, Président de la République

### JUIN

- ⊙ **Rencontre avec Claude BARTOLONE**, président de l'Assemblée nationale
- ⊙ **Rencontre avec Najat VALLAUD-BELKACEM**, ministre des Droits des femmes, des villes, de la jeunesse et des sports
- ⊙ **Rencontre avec Michel SAPIN**, ministre des Finances et des comptes publics
- ⊙ **Rencontre avec Jean-Louis DEROUSSSEN**, président de la Caisse nationale d'allocations familiales
- ⊙ **Rencontre avec Laurence ROSSIGNOL**, secrétaire d'État à la Famille, aux personnes âgées et à l'autonomie
- ⊙ **Rencontre avec Pierre-René LEMAS**, directeur général de la Caisse des Dépôts
- ⊙ **Ouverture des Assises de l'Association des maires d'Île-de-France**
- ⊙ **Réunion des directeurs d'AD**
- ⊙ **Installation de la commission électorale pour les élections 2014 de l'AMF**
- ⊙ **Commission des Finances et fiscalité locales**
- ⊙ **Réunion interministérielle sur les finances locales** en présence de Marylise LEBRANCHU, ministre de la Décentralisation et de la fonction publique, Christian ECKERT, secrétaire d'État au Budget et André VALLINI, secrétaire d'État à la Réforme territoriale
- ⊙ **Groupe de travail TIC**

### JUILLET

- ⊙ **Rencontre avec Sylvia PINEL**, ministre du Logement et de l'égalité des territoires
- ⊙ **Rencontre de l'AMF « Communes nouvelles : l'urgence d'agir ! »**, en présence d'André VALLINI, secrétaire d'État à la Réforme territoriale.
- ⊙ **Bureau de l'AMF**

### SEPTEMBRE

- ⊙ **Rencontre des Rubans du développement durable sur « Les collectivités locales, moteurs du développement durable »**
- ⊙ **Réunion interministérielle sur les finances locales** avec le ministre de la Décentralisation et de la fonction publique, les secrétaires d'État au Budget et à la Réforme territoriale
- ⊙ **Commission des Finances et fiscalité locales**
- ⊙ **Commission Fonction publique territoriale**
- ⊙ **Réunion des directeurs d'AD**
- ⊙ **Bureau de l'AMF**



# UNE INFORMATION PERMANENTE

L'actualité communale et intercommunale est toujours en mouvement ; c'est la raison pour laquelle l'AMF s'attache, par ses supports d'information et de communication, à diffuser toutes les informations utiles aux maires et présidents d'intercommunalités.

## Les publications

### MAIRES DE FRANCE, LE MAGAZINE

Magazine de référence dans le monde des collectivités locales, il est diffusé chaque mois à près de 15 000 exemplaires. Il permet à ses abonnés d'obtenir l'essentiel de l'information nécessaire à l'exercice des mandats locaux : actualités politiques et législatives, initiatives locales, fiches pratiques, veille juridique, etc.

### MAIRES DE FRANCE, LA LETTRE

Publié le 15 de chaque mois à 37 000 exemplaires, ce supplément de six pages est un véritable condensé d'informations pratiques sur les activités de l'AMF et les initiatives portées par son réseau.

### LES SERVICES EN LIGNE

Le site Internet [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr) : véritable source d'informations pour les élus et les acteurs de la sphère publique locale, le site de l'AMF est le relais de son action au quotidien. Près de 230 000 visiteurs consultent ce site chaque mois. Modernisé, enrichi et plus facile d'accès, il reste réactif sur une actualité politique chargée. Un effort particulier est fait pendant le Congrès pour suivre et mettre en ligne en temps réel les temps forts de nos travaux et débats.

L'AMF sur les réseaux sociaux : [https://twitter.com/l\\_amf](https://twitter.com/l_amf)

Le compte Twitter de l'AMF, @l\_amf, tend à une information rapide et réactive de ses membres et de toute personne intéressée par l'actualité des collectivités locales. Il est ainsi possible d'y suivre l'ensemble des positions de l'AMF au quotidien et d'y trouver des informations en exclusivité.

La newsletter [www.maire-info.com](http://www.maire-info.com) : quotidien d'information gratuit en ligne, la newsletter Maire-info présente l'actualité des collectivités locales en temps réel ; près de 57 500 abonnés bénéficient tous les jours de ce service de dépêches.

### LES ÉDITIONS

Les Cahiers du réseau : la collection Les Cahiers du réseau constitue un ensemble d'ouvrages pratiques destinés aux élus et à leurs collaborateurs. Fruit d'une mutualisation entre l'AMF, les associations départementales ou des partenaires, elle a pour but de faire bénéficier l'ensemble du réseau de l'AMF des travaux d'intérêt commun.

### Derniers Cahiers du réseau :

- N°18 La responsabilité personnelle des élus (AD du Loiret et de la Vienne, 2014)
- N°17 Le guide du président d'intercommunalité 2014 (AMF) – gratuit
- N°16 Le guide du maire 2014 (AMF) – gratuit
- N°15 La commune et l'assainissement non collectif (FNCCR, 2013)
- N°14 La commune et les marchés en procédure adaptée (AMF, AD du Var, 2012)
- N°13 La commune et les activités ambulantes (AD de la Loire et du Loiret, 2012)
- N°12 Le maire et l'état civil (AD de Meurthe-et-Moselle, 2011)

Autres guides thématiques : l'AMF a aussi édité un ensemble de guides téléchargeables à partir du site de l'AMF :

- ▶ Le statut de l'élu(e) local(e) (régulièrement mis à jour)
- ▶ Instructions des autorisations d'urbanisme : les enjeux d'une nouvelle organisation locale (AMF – AdCF, 2014)
- ▶ Inventaire des réseaux d'eau et d'assainissement
- ▶ Guide pratique (AMF, FP2E, FDEI, Syntec Ingénierie, CINOV, Canaliseurs de France, 2014)

# > DES SERVICES SPÉCIFIQUES



## MAIRIE 2000, un outil pour la formation des élus

Mairie 2000 a été conçue, en 1985, par l'AMF, la CDC et la CAECL, avec pour mission de développer l'information et la formation des élus locaux, en apportant une assistance technique et financière aux associations départementales de maires.

Mairie 2000 contribue à une diffusion efficace de l'expertise de ses partenaires sur des sujets en lien avec les préoccupations des élus. L'association joue également un rôle d'interface et d'échange entre des collectivités locales et des grandes entreprises de service public, des fédérations et ordres professionnels adhérents de l'association.

Ce partenariat original se traduit par l'organisation de manifestations locales sur des thèmes conciliant tout à la fois la demande d'information des élus locaux et la capacité d'expertise des membres adhérents.

### INSTANCES DIRIGEANTES

- Président :** Jacques Péliissard
- Présidente déléguée :** Françoise Gatel
- Secrétaire général :** Jean Launay
- Trésorier :** Pierre Vérot
- Directeur général :** Rollon Mouchel-Blaisot
- Chargée de mission :** Nathalie Dotres

### LES PARTENAIRES DE MAIRIE 2000

**Les membres fondateurs :** AMF, Caisse des dépôts et consignations, Dexia Crédit Local

### LES MEMBRES ADHÉRENTS

ADEME, CNP-Assurances, CNOA (Conseil national de l'Ordre des architectes), Éco-Emballages, EDF, FFSA (Fédération française des sociétés d'assurances), FFTELECOM, FP2E (Fédération professionnelle des entreprises de l'eau), GDF SUEZ, Groupe La Poste, MNT, Orange, Ordre des géomètres experts, RTE (Réseau de Transport de l'Électricité), SACEM, SMACL, UGAP.

### ÉLECTIONS 2014 : ZOOM SUR LES UNIVERSITÉS DES MAIRES

En 2014, à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, Mairie 2000 et l'AMF, en lien avec les associations départementales, ont mis en place les Universités des maires et présidents de communautés. Ce dispositif d'accueil d'envergure nationale proposait aux nouveaux élus, par le biais de sessions de formation, de les sensibiliser aux thématiques majeures de l'exercice du mandat. Ainsi, entre avril et décembre 2014, ce sont les élus de 64 départements qui auront bénéficié de ce dispositif qui aura permis la mise en place de près de 400 ateliers dont plus d'un tiers animés par les collaborateurs de l'AMF avec un satisfecit général des participants.



Réunion plénière

### Chiffres-clés 2013

- > 525 000 € de budget annuel
- > 2 salariés
- > 21 partenaires
- > 65 associations bénéficiaires des aides
- > 932 réunions subventionnées
- > 311 011 € d'aides accordées
- > 41 249 participants déclarés



## Fonds de pension des élus locaux

Créé en 1993 à l'initiative de l'AMF, le Fonds de pension des élus locaux est un régime de retraite supplémentaire pour tous les élus.

### LE RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE DES ÉLUS

Fonpel permet aux élus locaux indemnisés de se constituer, à tout âge et leur convenance, une retraite complémentaire par capitalisation. Pendant toute la durée de leurs mandats, les affiliés approvisionnent leur compte individuel. Dès 55 ans, même s'ils sont encore en activité, la rente issue de cette capitalisation complète leur retraite IRCANTEC et augmente ainsi leurs ressources disponibles.

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Cotiser à sa convenance** : au moment de leur affiliation, les élus choisissent le taux de cotisation (4,6 ou 8 % de l'indemnité brute perçue) qui leur convient. Avantage supplémentaire : le rachat total ou partiel des années de mandat postérieures au 31 mars 1992. Il est possible de souscrire autant de contrats que de mandats indemnisés.
- **Doubler son épargne** : la collectivité verse automatiquement un abondement identique à la cotisation de l'élu, sans délibération ni vote, par inscription obligatoire au budget (article L2321-2 du CGCT relatif aux dépenses obligatoires des collectivités).
- **Bénéficiaire d'une rente garantie dès 55 ans** :

  - ▶ Les affiliés peuvent demander le versement de leur retraite à partir de 55 ans.
  - ▶ Le régime FONPEL garantit à chaque adhérent une rente puisque la valeur des points acquis ne peut en aucun cas diminuer. FONPEL est seul à assurer une rente certaine jusqu'à 75 ans.

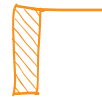
- ▶ Le régime FONPEL est complètement sécurisé : conseillé par un actuaire indépendant, il est également contrôlé par un commissaire aux comptes.

### GESTION & FONCTIONNEMENT

- **Gestion administrative des adhésions et des prestations** : Caisse des Dépôts
- **Gestion financière** : CNP Assurances, Allianz et AXA
- **Gestion commerciale** : DS Services

Le conseil d'administration de l'association FONPEL qui pilote le régime est composé de douze membres tous élus locaux. Il veille à la bonne gestion du fonds et à son développement pour informer tous les élus indemnisés des droits dont ils peuvent bénéficier.

En 2013, avec des réserves de 292 millions d'euros pour des engagements de 279,8 millions d'euros, le taux de couverture du régime est assuré à 104,3 %. Le taux de rendement financier est de 5,96 % en 2013. Malgré le choc profond subi par l'activité mondiale au cours de ces dernières années et l'intensification de la crise financière aboutissant à une forte récession, la gestion prudente et pertinente des partenaires pilotés par FONPEL a permis de maintenir une bonne performance du portefeuille.



## Fonpel en chiffres au 31 décembre 2013

- > **8 838** adhérents actifs
- > **3 961** bénéficiaires de rentes trimestrielles
- > **6 M €** de prestations versées
- > **14,9 M €** de cotisations perçues

▶ **Renseignements et simulations gratuites et personnalisées** :  
 FONPEL – CS 80002 –  
 18020 BOURGES CEDEX  
 Tél : 02 48 48 21 40  
 Courriel : fonpel@ds-services.fr  
 Site : www.fonpel.com

▶ **Service adhérents**  
 FONPEL – BP 90824 –  
 49939 ANGERS CEDEX 9  
 Tél : 02 41 05 25 99  
 Courriel : fonpel@caissedesdepots.fr

▶ **Siège social**  
 FONPEL – 41 quai d'Orsay –  
 75007 PARIS  
 Tél : 01 44 18 14 01  
 Courriel : fonpel@amf.asso.fr

# LES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES DE MAIRES

Dans une situation particulièrement difficile pour le bloc communal et dans un univers concurrentiel, former entre l'AMF et les 101 associations départementales de maires (AD) un réseau efficace et performant est plus nécessaire que jamais.

## Les synergies du réseau

Un réseau fort est primordial afin de relayer au mieux les préoccupations des élus et permettre à l'AMF d'informer régulièrement ses adhérents des prises de position de son Bureau et des démarches entreprises auprès des différents ministères pour défendre les intérêts des communes et intercommunalités

### CONFORTER LE RÉSEAU

Lors du dernier congrès des maires, une rencontre entre les présidents et directeurs d'AD et le président et la direction générale de l'AMF a eu lieu. De même, une rencontre entre les présidents d'associations départementales et le Bureau exécutif de l'AMF s'est tenue le 9 octobre dernier pour :

- **Faire le bilan de l'application de la charte du réseau.**
- **Envisager les nouvelles actions à mener** pour conforter le rôle et l'action des associations départementales sur le terrain,
- **Permettre à nos adhérents d'avoir une meilleure visibilité** des actions entreprises par l'AMF vis-à-vis des pouvoirs publics,
- **Renforcer la mutualisation des moyens** entre les associations départementales et l'AMF.

### RENFORCER LES LIENS ENTRE ASSOCIATIONS

● **De nombreuses ententes inter-départementales** ont vu le jour : Centre, Bretagne, Lorraine, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes... Celles-ci permettent des rencontres régulières entre présidents et directeurs d'une même région pour échanger les expériences, prendre des initiatives communes et assurer une présence plus forte du réseau au niveau régional.

● **Des associations départementales, organisent des carrefours et salons** qui permettent aux élus de participer à

des ateliers de formation-information sur de nombreux thèmes d'actualité qui les préoccupent mais également de rencontrer sur le terrain leurs prestataires et partenaires, démarche tout à fait complémentaire de leur présence au Congrès et au salon des maires à Paris.

On peut ainsi citer :

- ▶ Les carrefours des communes du Finistère, de Corrèze, de la Marne, du Rhône, de l'Isère,
  - ▶ Le salon des maires des Pyrénées-Orientales, des Hautes-Alpes, de l'Ardèche associé au Vaucluse et au Gard,
  - ▶ Le salon des collectivités territoriales de Saône-et-Loire.
- Toutes ces initiatives montrent la volonté des élus locaux, dans une période de baisse drastique des dotations, de soutenir l'économie et l'emploi.

● **La production mutualisée entre associations départementales se développe** : un guide sur le budget communal et intercommunal (AD de Mayenne, Sarthe, Vendée, Maine-et-Loire, Ille-et-Vilaine et Loire-Atlantique) ; guide sur la restauration collective (AD de Mayenne avec la Chambre d'agriculture) ; guide sur les risques phytosanitaires (AD Cantal avec AMF et ATTF) ; guide des organismes conseils des maires (AD Meurthe-et-Moselle)...



Le guide du budget communal et intercommunal

## L'AMF sur le terrain

Dans le cadre des Universités des maires, les permanents de l'AMF ont effectué 110 interventions auxquelles s'ajoutent 60 interventions au titre d'actions de formation organisées par les AD. Par ailleurs, Jacques Pélissard, président de l'AMF, a effectué plusieurs déplacements dans les associations départementales : participation à l'assemblée générale des maires du Rhône, de la Mayenne et de la Sarthe ; présence à la séance inaugurale des Universités des maires du Nord, ouverture des Assises de l'Association des maires d'Île-de-France. Il a rencontré de nombreux présidents d'associations départementales.

## De nouvelles initiatives

### De nouveaux sites

- ▶ [www.um77.fr](http://www.um77.fr),
- ▶ [www.assomaires34.fr](http://www.assomaires34.fr),
- ▶ [www.amf69.fr](http://www.amf69.fr)
- ▶ création d'un portail internet/extranet pour les communes et communautés d'Aveyron

### Création du réseau des présidents d'intercommunalités (Marne)

### Charte départementale de la sécurité routière (Isère)

### 1<sup>er</sup> trophée de la presse municipale et intercommunale (Haute-Savoie)

### Conseil départemental des communautés iséroises

### Premier congrès des élus locaux de l'Est, à l'initiative de l'Association départementale de Meurthe-et-Moselle.



[www.um77.fr](http://www.um77.fr)



[www.assomaires34.fr](http://www.assomaires34.fr)

## De nouvelles équipes

### LES PRÉSIDENTS D'AD

- la liste des présidents d'associations départementales de maires, arrêtée au 17 octobre 2014, est disponible au chapitre 4 : « Les instances dirigeantes et services de l'AMF », aux pages 48 et 49.

### LES NOUVEAUX DIRECTEURS D'AD

○ Ariège	Frédéric Gruart
○ Aveyron	Magali Bessaou
○ Bouches-du-Rhône	Amel Negazi
○ Landes	Arnaud Lucy
○ Oise	Thomas Bordonali
○ Pyrénées-Atlantiques	François Gay
○ Mayotte	Toillat Abdourraquib

### L'ANDAM : UNE NOUVELLE ÉQUIPE

Le 23<sup>e</sup> congrès de l'ANDAM, sur le thème « nouveau mandat, nouvelles équipes, quelle stratégie pour les associations de maires », a été l'occasion pour Jacques Pélissard de rendre hommage à Brigitte Burdin, présidente sortante qui a beaucoup contribué, depuis dix ans, au renforcement du réseau AMF/associations départementales. Jacques Pélissard a souhaité plein succès à la nouvelle équipe\* de l'ANDAM, conduite par Pierre Brajou, directeur de l'AD de Corrèze.

\*Fleur Richard (07), Florence Lagneau-Billet (28), Isabelle Lannuzel (29), Sophie Labatut (33), Isabelle Maillard (35), Myriam Bousquet (41), Sylvie Pergeline (44), Rose-Marie Guillopé (53), Thomas Bordonali (60), Lauriane Mounier-Faraut (74), Didier Martin (86).



## Convention entre la Gendarmerie nationale et les associations départementales

Dans la continuité de la convention de partenariat signée entre l'AMF et la Gendarmerie nationale, 44 conventions ont d'ores et déjà été signées au niveau départemental. Elles permettent notamment la diffusion d'informations en direction des élus et le développement d'actions concertées de prévention de la délinquance et de lutte contre l'insécurité au service des populations.

# 3 LES MOYENS FINANCIERS



Jean **LAUNAY**

- ▶ Député du Lot
- ▶ Trésorier de l'AMF



# ÉDITORIAL

## du trésorier

### Rapport sur les finances de l'AMF - Exercice 2013

#### À LA CLÔTURE DU 31 DÉCEMBRE 2013, NOTRE ASSOCIATION DÉGAGE UN EXCÉDENT DE 441 563 €

Nos produits d'exploitation sont stables (-0,24%) et il en est de même pour nos charges d'exploitation (+0,18%). Comme vous le savez, nos produits sont quasiment gelés depuis six ans, qu'il s'agisse des cotisations qui sont ajustées à moins de 0,1% d'augmentation en moyenne par an, des droits d'inscriptions pour le Congrès, qui sont maintenus à 90 € pour la 7<sup>e</sup> année consécutive en 2014, ou des abonnements au magazine *Maires de France*.

Les cotisations constituent comme toujours la recette très majoritaire de nos ressources (70,30%) la plupart étant collectées par les associations départementales.

#### EN 2013, L'AMF COMPTE 36 088 ADHÉRENTS, DONT 34 482 COMMUNES ET 1 606 EPCI

Le tiers restant de nos recettes se répartit entre le Congrès, la revue *Maires de France* et le Salon des maires. Le nombre de participants au Congrès des maires est en progression très forte : 13 447 participants représentant 1 147 000 € de chiffre d'affaires issu des droits d'inscription en 2013, contre 1 036 500 € de chiffre d'affaires en 2012. Traditionnellement, nous constatons une forte participation au dernier Congrès précédant la fin du mandat municipal, cela se vérifie à nouveau.

Tandis que nous avons décidé d'un gel de nos produits d'exploitation, une gestion vigilante permet un contrôle rigoureux des charges tout en maintenant une activité constante et les investissements nécessaires à la préservation de l'actif immobilier de l'Association. Ainsi, les nécessaires travaux engagés au siège de l'AMF Quai d'Orsay se sont achevés à l'automne 2013, permettant le retour des salariés fin septembre 2013. Ces travaux ont été intégralement autofinancés. Le budget des travaux a été correctement suivi, occasionnant un dépassement de moins de 15 000 € par rapport au budget initial de conception du projet, soit moins de 1% de dépassement.

J'ai toujours veillé à ce que ces décisions de dépenses exceptionnelles soient prises à la stricte condition qu'elles ne soient pas financées par des augmentations de tarifs supportées par nos adhérents, et je me suis tenu à ce principe, quel que soit le niveau des dépenses validées.

L'année de renouvellement des conseils municipaux a pour conséquence une intense activité au niveau des services et pour corollaire l'affectation de dépenses exceptionnelles. Ainsi, les guides du maire et du président d'intercommunalité ont été adressés à l'ensemble des maires et des présidents d'intercommunalité adhérents ou non à l'AMF, représentant 190 500 € de charges externes.

Par ailleurs, dans le cadre des Universités des maires organisées par Mairie 2000 et les associations départementales de maires, l'AMF participe financièrement en gardant à sa charge l'ensemble des frais de déplacements des salariés de l'AMF qui viennent à votre rencontre.

Ces deux opérations citées à titre d'exemples me paraissent être des symboles forts de notre vocation d'association reconnue d'utilité publique, au service de tous les maires et présidents d'intercommunalités de France.

Vous serez appelés, lors de l'Assemblée générale qui aura lieu pendant le 97<sup>e</sup> Congrès en novembre prochain, à approuver les comptes 2013 et à vous prononcer sur le taux des cotisations 2015.

Les finances de notre Association nous permettent de poursuivre sans relâche nos missions, nos actions à votre service et continuer d'être à vos côtés tout au long de votre mandat.

Au terme de six années aux fonctions de Trésorier Général, je laisserai la place en novembre prochain : j'ai été très heureux et fier de veiller sur les intérêts de notre Association et je vous remercie de votre confiance.



# > RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2013.

Aux Membres de  
l'Association des maires de France  
41, quai d'Orsay, 75007 PARIS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association des maires de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations et,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédées ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier général et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 18 juillet 2014  
Pierre-Henri Scacchi et Associés, *Commissaire aux comptes*  
Serge Gruber

## > Bilan au 31 décembre 2013

ACTIF	2013	2012
<b>Actif immobilisé</b>		
Immobilisations incorporelles	123 602	169 723
Immobilisations corporelles	12 251 407	10 800 807
Immobilisations financières	182 401	171 400
<b>Total</b>	<b>12 557 410</b>	<b>11 141 930</b>
<b>Actif circulant</b>		
Stocks	37 285	38 950
Créances	1 994 938	2 371 631
VMP et disponibilités	16 387 843	16 818 125
<b>Total</b>	<b>18 420 066</b>	<b>19 228 706</b>
Charges constatées d'avance	115 173	37 981
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>31 092 649</b>	<b>30 408 616</b>

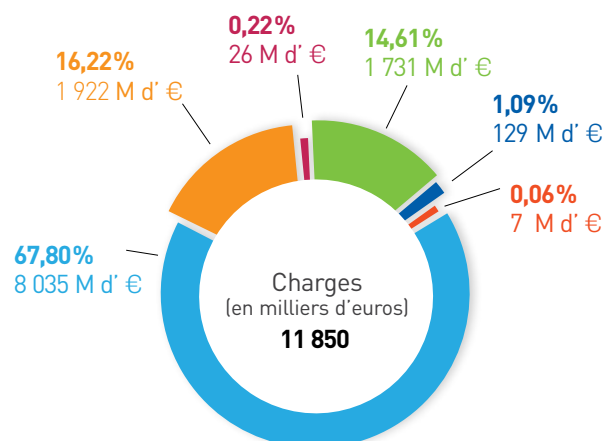
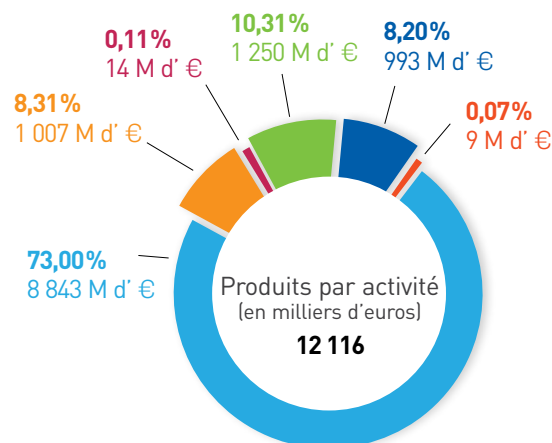
PASSIF	2013	2012
<b>Capitaux propres</b>		
Fonds de réserve	27 778 576	26 706 508
Résultat de l'exercice (excédent)	441 563	1 072 068
<b>Total</b>	<b>28 220 139</b>	<b>27 778 576</b>
Provision pour risques et charges	484 028	447 874
<b>Dettes</b>		
Emprunts auprès d'Ets de crédit	-	8 207
Av.-acptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs-comptes rattachés	544 423	564 797
Dettes fiscales et sociales	1 371 019	1 226 280
Dettes sur immo. et comptes rattachés	330 213	262 059
Autres dettes	110 812	88 898
Produits constatés d'avance	32 014	31 924
<b>Total</b>	<b>2 388 481</b>	<b>2 182 165</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>31 092 649</b>	<b>30 408 616</b>

## > Compte de résultat du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013

	2013	2012
<b>Produits d'exploitation</b>		
Production vendue (biens et services)	11 292 728	11 311 067
Autres	822 677	834 527
<b>Total</b>	<b>12 115 405</b>	<b>12 145 594</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Variations de stocks	10 861	(8 666)
Achats et Charges externes	3 598 195	3 470 543
Impôts, taxes et versements assimilés	634 211	641 322
Salaires et traitements	4 043 681	3 952 021
Charges sociales	2 112 857	1 963 638
Dotations	1 214 763	1 225 245
Autres charges	228 406	382 997
<b>Total</b>	<b>11 842 974</b>	<b>11 627 099</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>272 430</b>	<b>518 495</b>
Produits financiers	176 382	601 808
Charges financières	-	8 398
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>176 382</b>	<b>593 410</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>448 812</b>	<b>1 111 905</b>
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	7 249	5 741
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(7 249)</b>	<b>10 232</b>
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>-</b>	<b>50 069</b>
<b>Total des produits</b>	<b>12 291 787</b>	<b>12 763 375</b>
<b>Total des charges</b>	<b>11 850 224</b>	<b>11 691 307</b>
<b>EXCÉDENT DE L'EXERCICE</b>	<b>441 563</b>	<b>1 072 068</b>

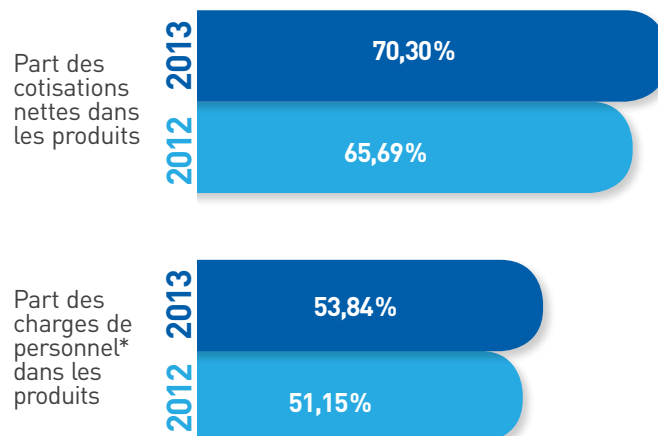
## > Les grandes masses

- Fonctionnement (dont cotisations)
- Congrès
- Revue Maires de France
- Salon
- Collection nationale
- Fichier



## > Quelques ratios significatifs

Bilan au 31 décembre 2013



\* Charges de personnel = salaires + charges + taxe sur les salaires



# LES INSTANCES DIRIGEANTES ET SERVICES DE L'AMF

4



## LISTE DES MEMBRES DU BUREAU ÉLUS EN NOVEMBRE 2011

(Mise à jour après les élections municipales de mars 2014)

- Michel BOURGAIN**  
Maire de L'Île-Saint-Denis (93)
- Robert CABÉ**  
Ancien maire d'Aire-sur-l'Adour (40),  
président de la CC d'Aire-sur-l'Adour
- Gilles CARREZ**  
Député-maire de  
Le Perreux-sur-Marne (94)
- Jean-Marie DARMIAN**  
Ancien maire de Créon (33)
- François DELUGA**  
Maire de Le Teich (33)
- Christian ESTROSI**  
Député-maire de Nice (06), président  
de Métropole Nice Côte d'Azur
- Françoise GATEL**  
Sénatrice-maire  
de Châteaugiron (35), présidente  
de la CC du Pays de Châteaugiron
- Jean GIRARDON**  
Maire de Mont-Saint-Vincent (71)
- Jacqueline GOURAULT**  
Sénatrice du Loir-et-Cher (41),  
ancien maire de La Chaussée-  
Saint-Victor
- Charles GUENÉ**  
Sénateur-maire de Vaux-sous-Aubigny  
(52), président de la CC d'Auberive  
Vingeanne et Montsaugonnais
- Annie GUILLEMOT**  
Sénatrice-maire de Bron (69)
- Pierre JARLIER**  
Sénateur-maire de Saint-  
Flour (15), président de la CC du  
Pays de Saint-Flour Margeride
- André LAIGNEL**  
Maire d'Issoudun (36), président  
de la CC Pays d'Issoudun
- Elisabeth LAMURE**  
Sénatrice-maire de Gleizé (69)
- Jean LAUNAY**  
Député du Lot, ancien maire  
de Bretenoux (46),
- Philippe LAURENT**  
Maire de Sceaux (92)
- Agnès LE BRUN**  
Maire de Morlaix (29)
- Gilles LEPROUST**  
Maire d'Allonnes (72)
- Valérie LÉTARD**  
Sénatrice, présidente de la CA  
de Valenciennes Métropole (59)
- Hervé MARSEILLE**  
Sénateur-maire de Meudon (92)
- Patrick MASCLET**  
Maire d'Arleux (59)
- Didier MATHUS**  
Ancien maire de Montceau-les-Mines (71)
- Denis MERVILLE**  
Maire de Sainneville-sur-Seine (76)
- Martial PASSI**  
Maire de Givors (69)
- Jacques PÉLISSARD**  
Député-maire de Lons-le-  
Saunier (39), président de la CA  
de Lons-le-Saunier
- Catherine PEYGE**  
Ancien maire de Bobigny (93)
- Jean PRORIOL**  
Maire de Beauzac (43)
- Jean-Louis PUISSEGUR**  
Maire de Pointis-Inard (31)
- François PUPPONI**  
Député-maire de Sarcelles (95)
- Pierre-Alain ROIRON**  
Maire de Langeais (37), président  
de la CC Touraine Nord-Ouest
- André ROSSINOT**  
Ancien maire de Nancy (54),  
président du Grand Nancy
- Christophe ROUILLON**  
Maire de Coulaines (72)
- Martial SADDIER**  
Député-maire de Bonneville (74)
- Christophe SIRUGUE**  
Député de Saône-et-Loire, ancien  
maire de Chalon-sur-Saône (71)
- Martène THIBAUD**  
Ancien maire de Camaret-sur-  
Aigues (84)
- Michel VERGNIER**  
Député-maire de Guéret (23)



## LISTE DU BUREAU SOU MIS AU VOTE EN NOVEMBRE 2014

- Marie-Hélène AMIABLE**  
Maire de Bagneux (92),  
présidente de la CA Sud de Seine
- Alain ANZIANI**  
Sénateur-maire de Mérignac (33)
- François BAROIN**  
Sénateur-maire de Troyes (10),  
président de la CA du Grand Troyes
- Christian BILHAC**  
Maire de Péret (34)
- Michel BOURGAIN**  
Maire de L'Île-Saint-Denis (93)
- François DELUGA**  
Maire de Le Teich (33)
- Christian ESTROSI**  
Député-maire de Nice (06),  
président de la Métropole Nice  
Côte d'Azur
- Marc FESNEAU**  
Maire de Marchenoir (41),  
président de la CC Beauce et Forêt
- Françoise GATEL**  
Sénatrice-maire de Chateaugiron  
(35), présidente de la CC du Pays  
de Châteaugiron
- Annie GENEVARD**  
Députée-maire de Morteau (25)
- Jean GIRARDON**  
Maire de Mont-Saint-Vincent (71)
- Anne GROMMERCH**  
Députée-maire de Thionville (57)
- Charles GUENÉ**  
Sénateur-maire de Vaux-sous-  
Aubigny (52), président de la CC  
d'Auberive Vingeanne et Mont-  
saugonnais
- Annie GUILLEMOT**  
Sénatrice-maire de Bron (69)
- Cécile HELLE**  
Maire d'Avignon (84)
- Antoine HOMÉ**  
Maire de Wittenheim (68)
- Pierre JARLIER**  
Sénateur-maire de Saint-Flour (15),  
président de la CC du Pays  
de Saint-Flour Margeride
- André LAIGNEL**  
Maire d'Issoudun (36),  
président de la CC Pays  
d'Issoudun
- Elisabeth LAMURE**  
Sénatrice-maire de Gleizé (69)
- Philippe LAURENT**  
Maire de Sceaux (92)
- Agnès LE BRUN**  
Maire de Morlaix (29)
- Gilles LEPROUST**  
Maire d'Allonnes (72)
- Valérie LÉTARD**  
Sénatrice, présidente de la CA  
Valenciennes Métropole (59)
- Isabelle MAINCION**  
Maire de La Ville-aux-Clercs (41)
- Hervé MARSEILLE**  
Sénateur-maire de Meudon (92)
- Patrick MOLINOZ**  
Maire de Vénarey-lès-Laumes (21),  
président de CC du Pays d'Alésia  
et de la Seine
- Nathalie NIESON**  
Députée-maire de Bourg-de-  
Péage (26)
- Martial PASSI**  
Maire de Givors (69)
- Edouard PHILIPPE**  
Député-maire du Havre (76),  
président de la CA Havraise
- Jean-Louis PUISSEGUR**  
Maire de Pointis-Inard (31)
- François PUPPONI**  
Député-maire de Sarcelles (95)
- Pierre-Alain ROIRON**  
Maire de Langeais (37), président  
de la CC Touraine Nord-Ouest
- André ROSSINOT**  
Président de la CU du Grand  
Nancy (54)
- Christophe ROUILLON**  
Maire de Coulaines (72)
- Martial SADDIER**  
Député-maire de Bonneville (74)
- Michel VERGNIER**  
Député-maire de Guéret (23)



# LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR ÉLUS EN NOVEMBRE 2011

Liste arrêtée au 17 octobre 2014

- A** ◦ **Mathias ADER**  
Maire de Bois-d'Ennebourg (76)
- P** ◦ **Pierrette BARZU**  
Ancien maire d'Astis (64)
- **Bernard BAUDOUX**  
Maire d'Aulnoy-Aymeries (59)
- **Stéphane BEAUDET**  
Maire de Courcouronnes (91)
- **Xavier BERTRAND**  
Député-maire de Saint-Quentin (02),  
président de la CA de Saint-Quentin
- **John BILLARD**  
Maire Le Favril (28)
- **Jean-Claude BLIN**  
Maire d'Eguzon-Chantôme (36)
- **Philippe BODARD**  
Ancien maire de Mûrs-Erigné (49)
- **Nicolas BONNEAU**  
Maire de la Chapelle-Saint-Mesmin (45)
- **Jean-Pierre BOSINO**  
Sénateur-maire de Montataire (60)
- **Jean-Pierre BOUQUET**  
Maire de Vitry-le-François (51),  
président de la CC de Vitry-le-François
- **Gilles BOURDOULEIX**  
Député-maire de Cholet (49),  
président de la CA du Choletais
- **Françoise BOUVIER**  
Ancien maire d'Offemont (90)
- **Pascal BUCHET**  
Ancien maire de Fontenay-aux-Roses (92)
- **Jacques BUCKI**  
Ancien maire de Lambesc (13)
- C** ◦ **Philippe CALLEJA**  
Maire de Saverdun (09),  
président de la CC de Saverdun
- **Louis CARLES**  
Ancien maire de Torreilles (66)
- **Caroline CAYEUX**  
Sénatrice-maire de Beauvais (60),  
présidente de la CA du Beauvaisis
- **Alain CAZABONNE**  
Maire de Talence (33)
- **Michel CHAMPREDON**  
Ancien maire d'Évreux (27)
- **François COMMEINHES**  
Sénateur-maire de Sète (34),  
président de la CA du Bassin de Thau
- **Raymond COUDERC**  
Ancien maire de Béziers (34)
- **Anne-Marie COUSIN**  
Maire de Torigni-sur-Vire (50)
- **Jean-Pierre CUBERTAFON**  
Maire de Lanouaille (24)
- **François CUILLANDRE**  
Maire de Brest (29),  
président de la CU Brest métropole océane
- E** ◦ **Geneviève DARRIEUSSECO**  
Maire de Mont-de-Marsan (40),  
président de Le Marsan Agglomération
- **Marc DAUNIS**  
Sénateur-maire de Valbonne (06)
- **Charles DE COURSON**  
Député-maire de Vanault-les-Dames (51),  
président de la CC Côtes de Champagne et Saulx
- **Valérie DEMANGEAU**  
Ancien maire de Pellerin (44)
- **Jean-Louis DENOIT**  
Maire de Viviez (12)
- **Mireille DOMENECH-DIANA**  
Ancien maire de Pierre-Bénite (69)
- **René DROUIN**  
Maire de Moyeuve-Grande (57)
- **Pierre DUCOUT**  
Maire de Cestas (33),  
président de la CC Jalle-Eau-Bourde
- **Denis DURAND**  
Maire de Bengy-sur-Craon (18),  
président de la CC Pays de Nérondes
- **Claude DUVAL**  
Ancien maire de Mellé (35)
- N** ◦ **Noël FAUCHER**  
Maire de Noirmoutier-en-l'Île (85),  
président de la CC de l'Île de Noirmoutier
- **Henry FÉRAL**  
Ancien maire de Puycelsi (81)
- **Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI**  
Maire de Port-de-Bouc (13)
- **André FLAJOLET**  
Maire de Saint-Venant (62)
- **Nicolas FORISSIER**  
Maire de La Châtre (36),  
président de la CC de la Châtre Sainte Sévère
- G** ◦ **Annie GENEVARD**  
Députée-maire de Morteau (25)
- **Roland GIBERTI**  
Maire de Gémenos (13),  
vice-président de la CU Marseille Provence Métropole
- **Marc GRICOURT**  
Maire de Blois (41)
- **Michel GUÉGAN**  
Maire de La Chapelle-Caro (56)
- **Joël GUIN**  
Maire de Vedène (84)
- H** ◦ **Adeline HAZAN**  
Ancien maire de Reims (51)
- **Antoine HOMÉ**  
Maire de Wittenheim (68)
- **Alain HUNAUULT**  
Maire de Châteaubriant (44),  
président de la CC du Castelbriantais
- **Christian JACOB**  
Député-maire de Provins (77),  
président de la CC du Provinois
- P** ◦ **Pierre-Yves JARDEL**  
Ancien maire d'Orbais-L'Abbaye (51)
- **Bruno JONCOUR**  
Maire de Saint-Brieux (22),  
président de la CA Saint-Brieux Agglomération Baie d'Armor
- D** ◦ **Dany KOCHER**  
Maire de Phalsbourg (57)
- **Valérie KUMM**  
Ancien maire de Péronne (80)
- M** ◦ **Marc LAFFINEUR**  
Député-maire d'Avrille (49)
- **Philippe LANGENIEUX-VILLARD**  
Maire d'Allevard (38)
- **Marcel LARMANOU**  
Ancien maire de Gisors (27)
- **Sébastien LECLERC**  
Maire de Livarot (14),  
président de la CC du Pays de Livarot
- **Nadine LEFEBVRE**  
Maire de Beuvry (62)
- **Jean-Pierre LELEUX**  
Sénateur des Alpes-Maritimes,  
ancien maire de Grasse (06)
- **Serge LÉPINE**  
Maire de Camplong-d'Aude (11)
- **Noël LEVILLAIN**  
Maire de Tourville-La-Rivière (76)
- **Martine LIGNIÈRES-CASSOU**  
Ancien maire de Pau (64)
- **Arsène LUX**  
Ancien maire de Verdun (55)
- I** ◦ **Isabelle MAINCION**  
Maire de La Ville-aux-Clercs (41)
- **Catherine MARGATÉ**  
Maire de Malakoff (92)
- **Jacques Jean-Paul MARTIN**  
Maire de Nogent-sur-Marne (94),  
président de la CA de la Vallée de la Marne
- **Jean-Yves MENOY**  
Ancien maire de Ploubezre (22)
- **Danièle MEYER**  
Ancien maire de Rhinaur (67)
- **Patrick MOLINOZ**  
Maire de Venarey-les-Laumes (21),  
président de la CC du Pays d'Alésia et de la Seine
- **Magali MIRTAIN SCHARDT**  
Maire de Castelmaurou (31)
- **Pierre MOREL-À-L'UISSIER**  
Député-maire de Fournels (48),  
président de la CC des Hautes-Terres
- **Maryvonne MOTTIN**  
Ancien maire de Bernières-sur-Mer (14)
- **Lionel MULLER**  
Maire de Chapdes Beaufort (63),  
président de la CC Pontgibaud Sioule et Volcans
- D** ◦ **Daniel NOUAILLE**  
Ancien maire d'Aixe-sur-Vienne (87)
- A** ◦ **Alain ORDITZ**  
Ancien maire de Gye (54)
- **Alain OUTREMAN**  
Ancien maire d'Achères (78)
- P** ◦ **Pierre PAVIS**  
Maire d'Argentan (61)
- **Michèle PICARD**  
Maire de Vénissieux (69)
- **Gilles PIRMAN**  
Maire de Saint-Clément (89)
- **Michel PY**  
Maire de Leucate (11)
- P** ◦ **Paul RAOULT**  
Ancien maire de Le Quesnoy (59)
- **Joël RATIER**  
Ancien maire de Saint-Martin-de-Jussac (87),  
président de la CC de Vienne- Glane
- **Pierre REGNAULT**  
Ancien maire de La Roche-sur-Yon (85)
- **Franck REYNIER**  
Député-maire de Montélimar (26),  
président de la CA Montélimar-Agglomération
- **Jérôme ROYER**  
Ancien maire de Jarnac (16),  
vice-président de la CC de Jarnac
- F** ◦ **Frédéric SANCHEZ**  
Maire de Petit-Quevilly (76),  
président de la CA Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA)
- **Christine SCELLE-MAURY**  
Ancien maire d'Epinay-sous-Sénart (91)
- **Jean-Pierre SCHOSTECK**  
Maire de Châtillon (92)
- **Alain SUGUENOT**  
Député-maire de Beaune (21),  
président de la CA Beaune Côte et Sud - CA Beaune-Chagny-Nolay
- T** ◦ **Gérard TRÉMÈGE**  
Maire de Tarbes (65),  
vice-président de la CA du Grand Tarbes
- **André TRILLARD**  
Sénateur-maire de Saint-Gildas-des-Bois (44)
- V** ◦ **Eric VUILLEMIN**  
Maire de Romilly-sur-Seine (10),  
président de la CC des Portes de Romilly-sur-Seine
- W** ◦ **Claude WALLENDORFF**  
Maire de Givet (08)
- **Jean-Claude WAMBST**  
Ancien maire de Dole (39)
- **Jean-Raymond WATTIEZ**  
Ancien maire de Saint-Hilaire-lez-Cambrai (59)
- **Mickaël WEBER**  
Maire de Woelfling-les-Sarreguemines (57)

# LISTE DU COMITÉ DIRECTEUR SOUMISE AU VOTE EN NOVEMBRE 2014

- Marie APATHIE**  
Maire de Saint-Vincent-de-Tyrosse (40)
- Bernard BAUDOUX**  
Maire d'Aulnoye-Aymeries (59)
- Stéphane BEAUDET**  
Maire de Courcouronnes (91)
- Nadine BELLURROT**  
Maire de Reuilly (36)
- Martine BERTHET**  
Maire d'Albertville (73)
- John BILLARD**  
Maire de Favril (28)
- Jean-Claude BLIN**  
Maire d'Eguzon-Chantôme (36)
- Nicolas BONNEAU**  
Maire de La Chapelle Saint-Mesmin (45)
- Jean-Pierre BOSINO**  
Sénateur-maire de Montataire (60)
- Catherine BOTTERON**  
Maire de Chatillon-le-Duc (25)
- Natacha BOUCHART**  
Sénatrice-maire de Calais (62)
- Dominique BOUGRAUD**  
Maire de Lardy (91)
- Jean-Claude BOULARD**  
Sénateur-maire du Mans (72), président de la CU Le Mans Métropole
- Jean-Pierre BOUQUET**  
Maire de Vitry-le-François (51), président de la CC Vitry, Champagne et Der
- Josette BOURDEU**  
Maire de Lourdes (65), présidente de la CC du Pays de Lourdes
- Xavier CADORET**  
Maire de Saint-Gérand-le-Puy (03)
- Philippe CALLÉJA**  
Maire de Saverdun (09), président de la CC de Saverdun
- Luc CARVOUNAS**  
Maire d'Alfortville (94), président de l'association départementale de maires du Val-de-Marne
- Alain CAZABONNE**  
Maire de Talence (33)
- Philippe CHALOPIN**  
Maire de Baugé-en-Anjou (49), président de la CC du canton de Baugé
- Jean-Jacques CHATEL**  
Maire de Mainvilliers (28)
- Frédéric CHEREAU**  
Maire de Douai (59)
- Francis COMBY**  
Maire de Beyssenac (19), président de la CC du Pays de Pompadour
- Michel DANTIN**  
Maire de Chambéry (73)
- Gérald DARMANIN**  
Député-maire de Tourcoing (59)
- Geneviève DARRIEUSSECQ**  
Maire de Mont-de-Marsan (40), présidente de Le Marsan agglomération
- Stéphanie DAUMIN**  
Maire de Chevilly-Larue (94)
- Marc DAUNIS**  
Maire de Valbonne Sophia-Antipolis (06)
- Charles de COURSON**  
Député-maire de Vanault-les-Dames (51), président de la CC Côtes-de-Champagne-et-Saulx
- Claire DELANDE**  
Maire de Gagnac-sur-Cère (46)
- Jean-Louis DENOIT**  
Maire de Viviez (12)
- Stéphane DENOYELLE**  
Maire de Saint-Pierre-d'Aurillac (33)
- René DROUIN**  
Maire de Moyeuve-Grande (57)
- Pierre DUCOUT**  
Maire de Cestas (33), président de la CC Jalle Eau Bourde
- Denis DURAND**  
Maire de Bengy-sur-Craon (18), président de la CC du Pays de Nérondes
- Jacqueline EUSTACHE-BRINIO**  
Maire de Saint-Gratien (95)
- Noël FAUCHER**  
Maire de Noirmoutier-en-l'Île (85), président de la CC de l'île de Noirmoutier
- Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI**  
Maire de Port-de-Bouc (13)
- Christophe FERRARI**  
Maire de Pont-de-Claix (38), président de la CA de Grenoble-Alpes Métropole
- André FLAJOLET**  
Maire de Saint-Venant (62)
- Nicolas FORISSIER**  
Maire de La Châtre (36), président de la CC de La Châtre Saint-Sévère
- Cécile GALLIEN**  
Maire de Vorey (43)
- Sophie GAUGAIN**  
Maire de Dozulé (14), présidente de la CC Copadoz
- Hélène GEOFFROY**  
Députée-maire de Vaulx-en-Velin (69)
- Louis GISCARD d'ESTAING**  
Maire de Chamalières (63)
- Michèle GRESSUS**  
Maire de Bouguenais (44)
- Stéphanie GRIMALDI**  
Maire de La Porta (28)
- Michel GUÉGAN**  
Maire de La Chapelle-Caro (56)
- Chantal GUIMBERTEAU**  
Maire d'Arthenac (17)
- Michel HIRIART**  
Maire de Biriartou (64)
- Alain HUNAU**  
Maire de Châteaubriant (44), président de la CC du Castelbriantais
- Bruno JONCOUR**  
Maire de Saint-Brieuc (22), président de la CA Saint-Brieuc agglomération Baie d'Armor
- Marc LAFFINEUR**  
Maire d'Avrille (49)
- Jean-Claude LAGRANGE**  
Maire de Saignes-les-Mines (71)
- David LAZARUS**  
Maire de Chambly (60)
- Christine LE STRAT**  
Maire de Pontivy (56), présidente de la CC Pontivy Communauté
- Patrice LECLERC**  
Maire de Gennevilliers (92)
- Sébastien LECLERC**  
Maire de Livarot (14), président de la CC du Pays de Livarot
- Jean-Paul LECOQ**  
Maire de Gonfreville-l'Orcher (76)
- Serge LÉPINE**  
Maire de Camplong-d'Aude (11)
- Franck LEROY**  
Maire d'Épernay (51), président de la CC d'Épernay Pays de Champagne
- David LISNARD**  
Maire de Cannes (06)
- Jacques MANGOLD**  
Maire de Plouezec (22)
- Jacques-Jean-Paul MARTIN**  
Maire de Nogent-sur-Marne (94), président de la CA de la Vallée de la Marne
- Hélène MIALON-BURGAT**  
Maire de Mondeville (14)
- Gérard MIQUEL**  
Maire de Saint-Cirq Lapopie (46)
- Magali MIRTAIN-SCHARDT**  
Maire de Castelmaurou (31)
- Franck MONTAUGE**  
Maire d'Auch (32), président de la CA Grand Auch Agglomération
- Pierre MOREL-À-L'HUISSIER**  
Député-maire de Fournels (48), président de la CC des Hautes-Terres
- Jean-Charles ORSUCCI**  
Maire de Bonifacio (2A)
- Rachel PAILLARD**  
Maire de Bouzy (51)
- Bernard PERRUT**  
Député-maire de Villefranche-sur-Saône (69)
- Michèle PICARD**  
Maire de Vénissieux (69)
- Aude PICARD-WOLFF**  
Maire de Morette (38)
- Gilles PIRMAN**  
Maire de Saint-Clément (89)
- Gilles POUX**  
Maire de La Courneuve (93)
- Michel PY**  
Maire de Leucate (11)
- Michaël QUERNEZ**  
Maire de Quimperlé (29)
- René RAIMONDI**  
Maire de Fos-sur-Mer (13), président du SAN Ouest-Provence
- Joël RATIER**  
Président de la CC Vienne-Glanne (87)
- Marjolaine RAUZE**  
Maire de Morsang-sur-Orge (91), vice-présidente de la CA du Val d'Orge
- Claude RAYNAL**  
Sénateur-maire de Tournefeuille (31)
- Alain RICHARD**  
Sénateur-maire de Saint-Ouen-l'Aumône (95)
- Franck RIESTER**  
Maire de Coulommiers (77), président de la CC du Pays de Coulommiers
- Claudette RIGOLLET**  
Maire de Chalandray (86)
- Bertrand RINGOT**  
Maire de Gravelines (59)
- Frédéric SANCHEZ**  
Maire du Petit-Quévilly (76), président de la CA Rouen Elbeuf Austreberthe
- Wilfried SCHWARTZ**  
Maire de La Riche (37)
- Monique SÉMAVOINE**  
Maire de Mazères-Lezons (64)
- Franck STEYAERT**  
Maire de Thézillieu (01), président de la CC du plateau d'Hauteville
- Alain SUGUENOT**  
Député-maire de Beaune (21), président de la CA Beaune Côte et Sud - CA Beaune-Chagny-Nolay
- Sylvine THOMASSIN**  
Maire de Bondy (93)
- Marie-Hélène THORAVAL**  
Maire de Romans-sur-Isère (26)
- Catherine TROENDLE**  
Sénatrice-maire de Ranspach-le-Bas (68)
- Mickaël VALLET**  
Maire de Marennes (17), président de la CC du Bassin de Marennes
- Frédéric VALLETOUX**  
Maire de Fontainebleau (77), président de la CC du Pays de Fontainebleau
- Catherine VIANDON**  
Maire de Saint-Germain-du-Puch (33), vice-présidente de la CC du Sud Libournais
- Eric VUILLEMIN**  
Maire de Romilly-sur-Seine (10), président de la CC des Portes de Romilly-sur-Seine
- Claude WALLENDORFF**  
Maire de Givet (08)
- Mickaël WEBER**  
Maire de Woelfling-lès-Sarriguemines (57)



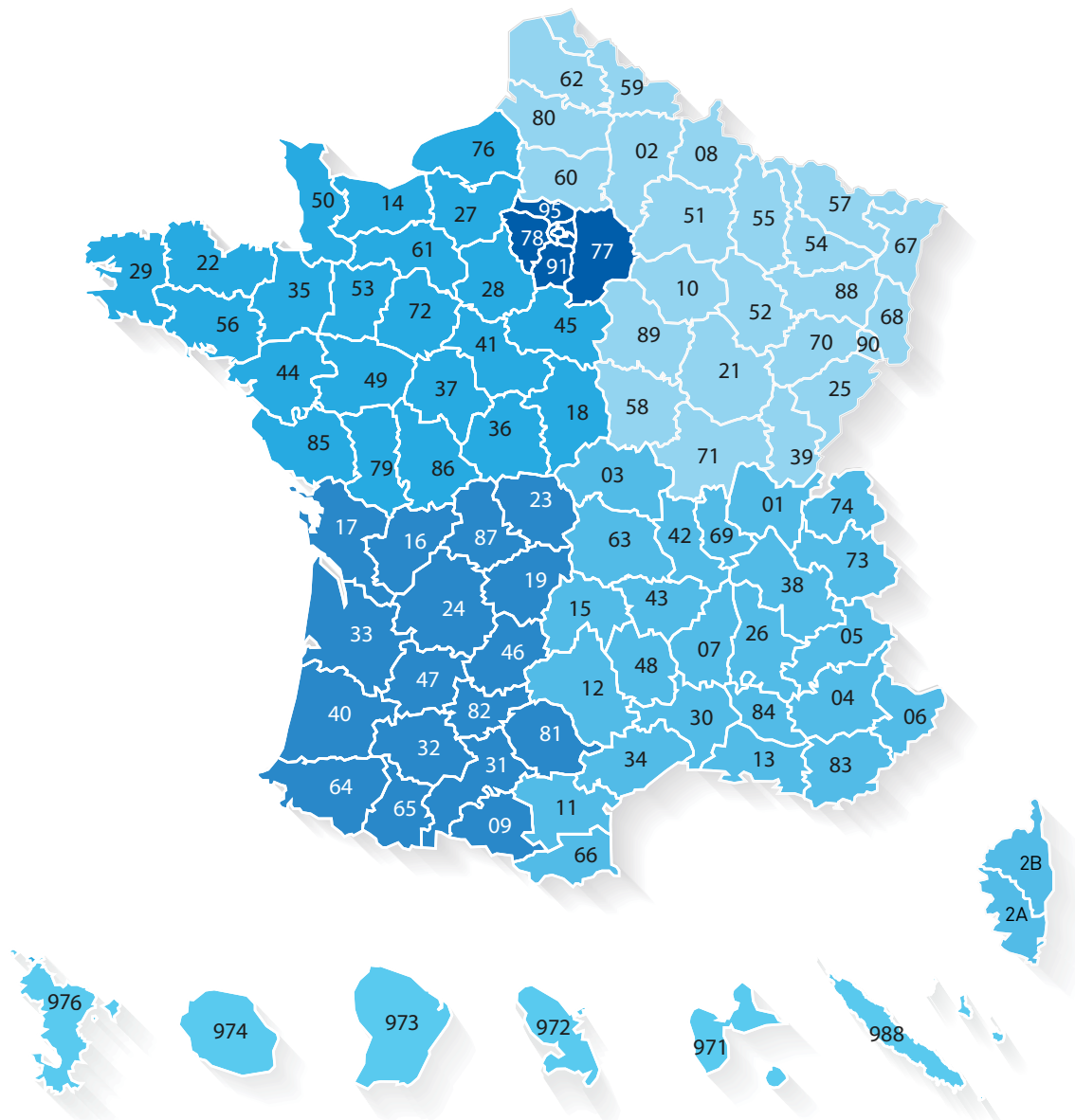
# LES PRÉSIDENTS D'ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES DE MAIRES

Liste arrêtée au 17 octobre 2014

- 1 Association des maires de l'Ain  
◦ Étienne BLANC
- 2 Union des maires de l'Aisne  
◦ Antoine LEFÈVRE
- 3 Association des maires et des présidents de communautés de l'Allier  
◦ Bruno ROJOUAN
- 4 Association des maires du département des Alpes-de-Haute-Provence  
◦ Daniel SPAGNOU
- 5 Association des maires des Hautes-Alpes  
◦ Jean-Michel ARNAUD
- 6 Association des maires des Alpes-Maritimes  
◦ Honoré COLOMAS
- 7 Association des maires de l'Ardèche  
◦ Maurice WEISS
- 8 Association des maires du département des Ardennes  
◦ Régis DEPAIX
- 9 Association des maires de l'Ariège  
◦ Alain DURAN
- 10 Association départementale des maires de l'Aube  
◦ François BAROIN
- 11 Association des maires de l'Aude  
◦ Patrick MAUGARD
- 12 Association départementale des maires de l'Aveyron  
◦ Jean-Louis GRIMAL
- 13 Union des maires des Bouches-du-Rhône  
◦ Georges CRISTIANI
- 14 Union amicale des maires du Calvados  
◦ Ambroise DUPONT
- 15 Association des maires du Cantal  
◦ Pierre JARLIER
- 16 Association des maires de la Charente  
◦ Jean-Michel BOLVIN
- 17 Association départementale des maires de la Charente-Maritime  
◦ Michel DOUBLET
- 18 Association des maires du Cher  
◦ Rémy POINTÉREAU
- 19 Association des maires de la Corrèze  
◦ Daniel CHASSEING
- 20 Association des maires de Corse-du-Sud  
◦ Joselyne MATTEI-FAZI
- 21 Association des maires de la Haute-Corse  
◦ Pierre-Marie MANCINI
- 21 Association des maires de Côte-d'Or  
◦ Ludovic ROCHETTE
- 22 Association départementale des maires des Côtes-d'Armor  
◦ Armelle BOTHOREL
- 23 Association des maires de la Creuse  
◦ Michel VERGNIER
- 24 Union départementale des maires de la Dordogne  
◦ Bernard VAURIAC
- 25 Association des maires du Doubs  
◦ Christine BOUQUIN
- 26 Association des maires de la Drôme  
◦ Michel GRÉGOIRE
- 27 Union des maires et des élus de l'Eure  
◦ Joël BOURDIN
- 28 Association des maires d'Eure-et-Loir  
◦ Gérard HAMEL
- 29 Association des maires du Finistère  
◦ Dominique CAP
- 30 Association des maires du Gard  
◦ Pitar CHALEYSSIN
- 31 Association des maires de Haute-Garonne  
◦ Jean-Louis PUISSEGUR
- 32 Association des maires du Gers  
◦ Aymeri DE MONTESQUIOU
- 33 Association des maires de la Gironde  
◦ Gérard CÉSAR
- 34 Association des maires du département de l'Hérault  
◦ Christian BILHAC
- 35 Association des maires d'Ille-et-Vilaine  
◦ Françoise GATEL
- 36 Association des maires de l'Indre  
◦ Michel BLONDEAU
- 37 Association des maires d'Indre-et-Loire  
◦ Pierre LOUAULT
- 38 Association des maires et adjoints de l'Isère  
◦ Daniel VITTE
- 39 Association des maires et communes du Jura  
◦ Sylvie VERMEILLET
- 40 Association des maires des Landes  
◦ Jean-Yves MONTUS
- 41 Association des maires de Loir-et-Cher  
◦ Jean-Marie JANSSENS
- 42 Fédération des maires de la Loire  
◦ Jean-François BARNIER
- 43 Association départementale des maires de la Haute-Loire  
◦ Jean PRORIOL
- 44 Association fédérative départementale des maires de Loire-Atlantique  
◦ Maurice PERRION
- 45 Association des maires du Loiret  
◦ Frédéric CUIILLERIER
- 46 Association des élus du Lot  
◦ Jean Marc VAYSSOUZE-FAURE
- 47 Amicale des maires du Lot-et-Garonne  
◦ Jean DIONIS DU SÉJOUR
- 48 Association des maires, adjoints, élus de la Lozère  
◦ Jacques BLANC
- 49 Association des maires de Maine-et-Loire  
◦ Jean-Luc DAVY
- 50 Association des maires du département de la Manche  
◦ Claude HALBECQ
- 51 Association des maires de la Marne  
◦ Yves DÉTRAIGNE
- 52 Association des maires de la Haute-Marne  
◦ Charles GUENÉ
- 53 Association des maires et adjoints de la Mayenne  
◦ Alain DILIS
- 54 Association des maires de Meurthe-et-Moselle  
◦ Rose-Marie FALQUE
- 55 Association des maires de la Meuse  
◦ Gérard FILLON
- 56 Association des maires du Morbihan  
◦ Jacques LE NAY
- 57 Fédération départementale des maires de Moselle  
◦ François GROSODIER
- 58 Union amicale des maires de la Nièvre  
◦ Daniel BARBIER
- 59 Association des maires du Nord  
◦ Patrick MASCLÉ
- 60 Union des maires de l'Oise  
◦ Alain VASELLE
- 61 Association des maires de l'Orne  
◦ Alain LAMBERT
- 62 Association des maires du Pas-de-Calais  
◦ Jean-François RAPIN
- 63 Association des maires du Puy-de-Dôme  
◦ Pierrette DAFFIX-RAY
- 64 Association des maires des Pyrénées-Atlantiques  
◦ Alain SANZ
- 65 Association des maires des Hautes-Pyrénées  
◦ Viviane ARTIGALAS
- 66 Association des maires et des adjoints des Pyrénées-Orientales  
◦ Guy ILARY
- 67 Association des maires du département du Bas-Rhin  
◦ Claude KERN
- 68 Association des maires du Haut-Rhin  
◦ René DANESI
- 69 Association des maires du département du Rhône  
◦ Claire PEIGNÉ
- 70 Association des maires de la Haute-Saône  
◦ Alain CHRETIEN
- 71 Association des maires de Saône-et-Loire  
◦ Marie-Claude JARROT
- 72 Association amicale des maires et adjoints de la Sarthe  
◦ Marc JOULAUD
- 73 Fédération des maires de Savoie  
◦ Claude GIROUD
- 74 Association des maires, adjoints conseillers généraux de Haute-Savoie  
◦ Martial SADDIER
- 76 Association départementale des maires de Seine-Maritime  
◦ Denis MERVILLE
- 77 Union des maires de Seine-et-Marne  
◦ Jean-Jacques BARBAUX
- 78 Union des maires des Yvelines  
◦ Guy PÉLISSIER
- 79 Association départementale des maires des Deux-Sèvres  
◦ Léopold MOREAU



## ➤ CARTE DE FRANCE



- |    |  |     |   |     |   |
|----|--|-----|---|-----|---|
| 80 | Association des maires de la Somme<br>◦ <b>Jean-Claude BILLOT</b>                      | 89  | Association des maires de l'Yonne<br>◦ <b>Jean-Noël LOURY</b>                         | 974 | Association des maires du département de La Réunion<br>◦ <b>Stéphane FOUASSIN</b> |
| 81 | Association des maires et des élus du Tarn<br>◦ <b>Sylvain FERNANDEZ</b>               | 90  | Association des maires du département du Territoire-de-Belfort<br>◦ <b>Pierre REY</b> | 976 | Association des maires de Mayotte<br>◦ <b>Said Omar OILI</b>                      |
| 82 | Association des maires du Tarn-et-Garonne<br>◦ <b>Francis LABRUYÈRE</b>                | 91  | Union des maires de l'Essonne<br>◦ <b>Jean-Raymond HUGONET</b>                        | 987 | Syndicat pour la promotion des Communes (Spcpf)<br>◦ <b>Cyril TETUANUI</b>        |
| 83 | Association des maires du Var<br>◦ <b>Jean-Pierre VÉRAN</b>                            | 92  | Association des maires du département des Hauts-de-Seine<br>◦ <b>Jacques GAUTIER</b>  | 988 | Association française des maires de Nouvelle-Calédonie<br>◦ <b>Éric GAY</b>       |
| 84 | Association des maires de Vaucluse<br>◦ <b>Jean-François LOVISOLO</b>                  | 94  | Association des maires du Val-de-Marne<br>◦ <b>Luc CARVOUNAS</b>                      | 988 | Association des maires de Nouvelle-Calédonie<br>◦ <b>Robert XOWIE</b>             |
| 85 | Association des maires et présidents de communautés de Vendée<br>◦ <b>Yves AUVINET</b> | 95  | Union des maires du Val-D'oise<br>◦ <b>Hugues PORTELLI</b>                            |     |   |
| 86 | Association des maires de la Vienne<br>◦ <b>Yves BOULOUX</b>                           | 971 | Association des maires de Guadeloupe<br>◦ <b>Jean-Claude LOMBION</b>                  |     |   |
| 87 | Association des maires de la Haute-Vienne<br>◦ <b>Isabelle BRIQUET</b>                 | 972 | Association des maires de La Martinique<br>◦ <b>Maurice BONTÉ</b>                     |     |   |
| 88 | Association des maires du département des Vosges<br>◦ <b>Dominique PEDUZZI</b>         | 973 | Association des maires de Guyane<br>◦ <b>David RICHE</b>                              |     |   |



# L'ORGANIGRAMME DES SERVICES DE L'AMF

**CHEF DE CABINET DU PRÉSIDENT**  
**Caroline GIRARD**  
 01 44 18 13 85  
**Assistante : Florence LAPARRA**  
 01 44 14 13 56

**DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
**Rollon MOUCHEL-BLAISOT**  
**Assistants :**  
**Catherine FILAINE et Élodie VIN**  
 01 44 18 13 51 / 01 44 18 14 42

## COMMUNICATION / INFORMATION

### COMMUNICATION

**Responsable :**  
**Marie Hélène GALIN** / 01 44 18 13 59

**Chargé de communication :**  
**Thomas OBERLÉ** / 01 44 18 51 91

**Chargée de publications :**  
**Martine CHERADAME** / 01 44 18 13 88

**Assistante :**  
**Patricia PAOLI** / 01 44 18 13 61

### MAIRES DE FRANCE

**Rédacteur en chef :**  
**Antoine BLOUET** / 01 44 18 14 20

**Chef de rubrique :**  
**Christine NEMARQ** / 01 44 18 14 46

**Secrétaire de rédaction :**  
**Samantha RAUCH** / 01 44 18 14 21

**Maquettiste :**  
**Stéphane CAMARA** / 01 44 18 14 22

### MAIRE-INFO.COM

**Rédactrice en chef :**  
**Christine NEMARQ** / 01 44 18 14 46

**Chefs de rubrique :**  
**Emmanuel GUILLEMAIN-D'ECHON** /  
 01 44 18 14 34  
**Franck LEMARC** / 01 44 18 14 26

## SERVICES FONCTIONNELS

### DIRECTION DES FINANCES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX

**Directeur :**  
**Olivier YVIQUEL** / 01 44 18 13 90

**Assistante :**  
**Agnès LEGRAS** / 01 44 18 51 92

### Systèmes d'information :

**Responsable :**  
**Philippe LETOURNEUX** / 01 44 18 13 63

**Pierre-Daniel PONSON** / 01 44 18 14 41  
**Ernesto ARAUJO** / 01 44 18 51 81

### Budget et comptabilité :

**Laurence MARILLY** / 01 44 18 13 66

### Moyens généraux :

**Adhésions / cotisations :**

**Yvette NICOLAZO** / 01 44 18 13 65

**Abonnements Maires de France :**

**Sophie LASSERON** / 01 44 18 13 64

**Maintenance et achats :**

**David LE CHEVREL** / 01 44 18 13 62

**Logistique :**

**Jean-Marc PIRE** / 01 44 18 14 48

**Accueil / standard / courrier :**

**Nadia MICHEL** / 01 44 18 14 14

**Anne-Marie DE ARAUJO** /

01 44 18 14 11

### RESSOURCES HUMAINES

**Responsable :**  
**Claire AGOSTINI** / 01 44 18 14 19

## LES MISSIONS

### RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

**Responsable :**  
**Alexandre TOUZET** / 01 44 18 13 81

**Assistante :**  
**Nathalie SEBBAN** / 01 44 18 11 90

### EUROPE ET AFFAIRES INTERNATIONALES

**Responsable :**  
**Carole ESCLAPEZ** / 01 44 18 13 86

**Conseillère technique :**  
**Julia BARBIER** / 01 44 18 14 31

**Assistante :**  
**Nathalie SEBBAN** / 01 44 18 11 90

### PRÉVENTION DES POLLUTIONS

**Responsable :**  
**Sylviane OBERLÉ** / 01 44 18 13 78

**Assistante :**  
**Sandrine WIECZOREK** / 01 44 18 14 04

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Responsable :**  
**Gwénola STEPHAN** / 01 44 18 14 06

**Conseillère technique :**  
**Pauline DELAÈRE-PAPIN** / 01 44 18 14 00

**Assistante :**  
**Sandrine WIECZOREK** / 01 44 18 14 04

### SÉCURITÉ ET TERRITOIRES RURAUX

**Responsable :**  
**Jean-Christophe LE NEINDRE** / 01 44 18 14 17

**Assistante :**  
**Emilia SARDO** / 01 44 18 13 54

**DIRECTRICE ADJOINTE**  
**Séverine DE SOUSA**  
 Assistantes :  
 Élodie VIN et Sylvie ANDRÉ  
 01 44 18 14 27 / 01 44 18 14 42

**CHARGÉ DE MISSION**  
**Éric PAREYDT**  
 01 44 18 13 53  
 Assistante : Emilia SARDO  
 01 44 18 13 54

**CHARGÉ DE MISSION DU 1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ**  
**Alexis LASSEUR**  
 01 44 18 13 58  
 Assistante : Agnès GAUBERT  
 01 44 18 11 89

## LES DÉPARTEMENTS

### CONSEIL JURIDIQUE ET DOCUMENTATION

Responsable :  
 Annick PILLEVESSE / 01 44 18 14 10

Conseillers techniques :  
 Ann-Charlotte BERARD-WALSH / 01 44 18 14 43  
 Nathalie FOURNEAU / 01 44 18 14 02  
 Guillaume SIMON / 01 44 18 14 23

Documentaliste :  
 Thierry COTREBIL / 01 44 18 14 03

Assistantes :  
 Sylvie ANDRÉ / 01 44 18 14 27  
 Sandrine CHEMISE / 01 44 18 14 13

### FINANCES ET FISCALITÉS LOCALES

Responsable :  
 Nathalie BRODIN / 01 44 18 14 49

Conseillers techniques :  
 Assane FALL / 01 44 18 14 12  
 Claire GEKAS / 01 44 18 14 09  
 Aurore VIGOUROUX / 01 44 18 14 32

Assistantes :  
 Michelle FEUTREN ROYER / 01 44 18 13 71  
 Akila HARISSÈNE / 01 44 18 13 74

### INTERCOMMUNALITÉ ET TERRITOIRES

Responsable :  
 Marie-Cécile GEORGES / 01 44 18 13 67

Conseillers techniques :  
 Hélène GUINARD / 01 44 18 11 94  
 Alexandre HUOT / 01 44 18 11 88

Assistante :  
 Nathalie SEBBAN / 01 44 18 11 90

### ACTION SOCIALE, ÉDUCATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE

Responsable :  
 Marie-Claude SERRES-COMBOURIEU /  
 01 44 18 13 83

Conseillers techniques :  
 Valérie BRASSART / 01 44 18 14 05  
 Sébastien FERRIBY / 01 44 18 13 80  
 Sarah OTHMANN / 01 44 18 14 08

Assistantes :  
 Corinne VITTE / 01 44 18 13 72  
 Sandrine CHEMISE / 01 44 18 14 13

### VILLE, URBANISME, HABITAT ET TRANSPORTS

Responsable :  
 Sylvain BELLION / 01 44 18 13 75

Conseillères techniques :  
 Charlotte DE FONTAINES / 01 44 18 14 36  
 Florence MASSON / 01 44 18 13 82

Assistante :  
 Anne FOSSIER / 01 44 18 14 30

### ADMINISTRATION ET GESTION COMMUNALES

Responsable :  
 Geneviève CERF-CASAU / 01 44 18 13 76

Conseillères techniques :  
 Stéphanie COLAS / 01 44 18 13 79  
 Judith MWENDO / 01 44 18 13 60  
 Véronique PICARD / 01 44 18 14 07  
 Julie ROUSSEL / 01 44 18 51 95

Assistantes :  
 Patricia NZINGA / 01 44 18 13 77  
 Akila HARISSÈNE / 01 44 18 13 74

## SERVICES SPÉCIFIQUES

### MAIRIE 2000, L'OUTIL DE FORMATION DES ÉLUS

Responsable :  
 Nathalie DOTRES / 01 44 18 14 29  
 Assistante :  
 Delphine BREURE / 01 44 18 13 97

### FONPEL, LE FONDS DE PENSION DES ÉLUS LOCAUX

Responsable :  
 Jean-Alain BENEZECH /  
 01 44 18 14 01  
 Assistante :  
 Delphine BREURE / 01 44 18 13 97



**ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE**  
Reconnue d'utilité publique par décret du 20 juin 1933  
41, quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07  
Tél. : 01 44 18 14 14 | Fax : 01 44 18 14 15



[www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)  
[amf@amf.asso.fr](mailto:amf@amf.asso.fr)